

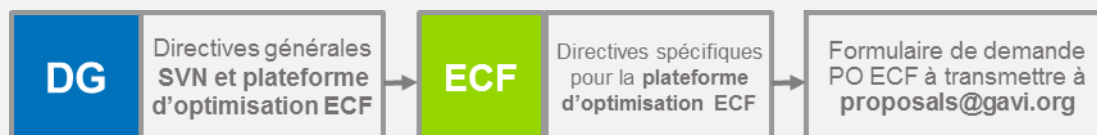


## Directives relatives aux demandes de la plateforme d'optimisation d'équipement de la chaîne du froid (ECF) seulement pour Mai-Juin 2017

Date du document : Avril 2017  
(ce document remplace toutes les versions précédentes)

### Documents de candidature pour 2017 :

Il est conseillé aux pays qui déposent une demande de soutien pour la Plateforme d'optimisation d'équipement de la chaîne du froid (ECF) auprès de Gavi en 2017 de se reporter aux documents suivants, dans l'ordre dans lequel ils sont présentés ci-dessous :



**ECF**

#### Objet de ce document :

Ce document fournit les directives spécifiques relatives aux demandes liées à la Plateforme d'optimisation d'ECF.

Les demandeurs sont tout d'abord tenus de lire les Directives Générales pour tous les types de soutien, avant de lire ce document. Les pays doivent ensuite remplir le formulaire de demande et le soumettre par e-mail à [proposals@gavi.org](mailto:proposals@gavi.org).

#### Liens internet et contacts :




Tous les documents de demande sont disponibles sur la page internet de « Gavi Apply for Support » (sollicitation de soutien auprès de Gavi) : <http://www.gavi.org/soutien/processus/demander/>. Pour toute question relative aux directives de demande, merci de prendre contact via [countryportal@gavi.org](mailto:countryportal@gavi.org) ou auprès de votre Senior Country Manager (CSM).


## SOMMAIRE

<b>1. Introduction à la Plateforme d'optimisation d'équipement de la chaîne du froid</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Principaux principes de la plateforme</b> .....	<b>1</b>
<b>3. Plateforme d'optimisation de l'ECF et stratégie de la chaîne d'approvisionnement en vaccins de Gavi</b> .....	<b>2</b>
3.1. Fondamentaux de la stratégie de la chaîne d'approvisionnement en vaccins Gavi	2
3.2. Plateforme d'optimisation de l'ECF et autres fondamentaux de la chaîne d'approvisionnement.....	3
<b>4. Quels sont les produits qui bénéficieront du soutien de la plateforme ? ....</b>	<b>4</b>
4.1. Équipement ultra performant.....	4
4.2. Sous-ensemble des dispositifs listés en matière de Performance, Qualité et Sécurité (PQS) de l'OMS .....	4
4.3. Services ECF .....	4
4.4. Équipement non éligible à la plateforme (y compris les PQS pré-qualifiés OMS)	5
4.5. Vue d'ensemble des produits soutenus par la plateforme.....	5
<b>5. Qui est éligible à l'investissement conjoint de la plateforme ?.....</b>	<b>7</b>
5.1. Pays éligible à l'investissement conjoint de la Plateforme .....	7
5.2. Trois niveaux d'investissement conjoint de la Plateforme .....	7
5.3. Les pays qui ne sont pas éligibles à un investissement conjoint .....	7
5.4. Vue d'ensemble de l'éligibilité du pays pour un investissement conjoint progressif.....	8
<b>6. Comment déposer une demande à la plateforme ?.....</b>	<b>9</b>
6.1. Exigences en matière de demande.....	9
6.2. Informations concernant la demande.....	10
Plans de Remplacement/Réhabilitation, d'expansions et d'extension des phases de soutien initial et accru .....	13
6.3. Éléments de la demande .....	13
6.4. Processus de demande et calendrier .....	15
6.5. Exigences de la demande en vue des possibilités pour l'investissement conjoint à la Plateforme.....	15
6.6. Prix de l'équipement, approvisionnement et ensemble de services .....	18
6.7. Quelles sont les informations à soumettre en lien avec le choix de l'équipement ?.....	20

6.8.	Quels sont les éléments nécessaires en amont du versement des fonds ?	20
<b>7.</b>	<b>Attentes en matière de reporting annuel et de surveillance et évaluation .</b>	<b>21</b>
7.1.	Quelles sont les exigences en matière de mise à disposition des fonds suite à la validation de la demande ? .....	21
7.2.	Quel est le type de suivi et d'évaluation requis ? .....	21
<b>Annexe 1 :</b>	<b>Acronymes .....</b>	<b>24</b>
<b>Annexe 2 :</b>	<b>Exigences techniques pour l'admissibilité a la Plateforme d'optimisation ECF en 2017 .....</b>	<b>25</b>
<b>Annexe 3 :</b>	<b>Exigences cibles appuyant les documents de demande.....</b>	<b>26</b>
<b>Annexe 4 :</b>	<b>Critères d'examen de Gavi pour les demandes de Plateforme d'optimisation d'ECF.....</b>	<b>38</b>
<b>Annexe 5 :</b>	<b>Tableau du processus de la plateforme d'optimisation de l'ECF de Gavi (demande de décaissement).....</b>	<b>42</b>

### Légende des symboles utilisés dans ce document

	Informations complémentaires / références détaillées (liens internet)
	Informations prioritaires concernant le processus de dépôt des demandes auprès de Gavi et exigences auxquelles devront satisfaire les pays candidats en 2017
	Lien vers des informations détaillées disponibles dans un autre document faisant partie de la série de directives concernant une demande pour 2017

	<p>Les pays sont informés que, en fonction des recommandations issues de la réunion de le CEI, les <b>montants finaux approuvés peuvent différer</b> de ce que les pays ont demandé.</p> <p><b>Le montant final approuvé dépendra de la disponibilité des fonds.</b></p>
---	--

## 1. INTRODUCTION À LA PLATEFORME D'OPTIMISATION D'ÉQUIPEMENT DE LA CHAÎNE DU FROID

L'équipement de la chaîne du froid (ECF) est un élément essentiel des chaînes d'approvisionnement qui garantit que chaque enfant puisse recevoir des vaccins vitaux. Selon l'OMS/l'UNICEF (2016), il est estimé que plus de 78 % des établissements de santé des pays à revenu faible et à revenu intermédiaire sont équipés d'un ECF qui ne fonctionne pas ou utilisent une technologie obsolète, exposant potentiellement les vaccins à un risque de chaleur excessive ou de gel, 20 % d'entre eux ne disposant pas d'ECF du tout.

Gavi a établi la **Plateforme d'optimisation de l'ECF** (« la Plateforme » ou « la plateforme ») pour aider les pays à améliorer leurs systèmes de chaîne du froid, compléter leurs efforts afin de consolider les autres « fondamentaux » de la stratégie de la chaîne d'approvisionnement et contribuer ainsi à l'amélioration de la **couverture et de l'équité de la vaccination** sur le long terme. La plateforme vise à :

- accélérer la mise à niveau de l'équipement existant grâce au déploiement d'appareils innovants et plus performants au sein des établissements de santé des pays qui bénéficient du soutien de Gavi ;
- étendre les dispositifs de la chaîne du froid aux établissements de santé qui ne disposent pas d'équipement, afin d'améliorer la capacité de ces établissements de santé à atteindre des populations / zones sous-desservies.
- encourager une meilleure gestion et un meilleur entretien de l'ECF ;
- optimiser l'efficacité des chaînes d'approvisionnement grâce à l'utilisation d'un équipement mieux adapté aux besoins et
- renforcer le progrès des pays concernant les autres « fondamentaux » de la stratégie de la chaîne d'approvisionnement : gestionnaires de la chaîne d'approvisionnement, données nécessaires à la gestion, conception optimisée du système de distribution, programmation de l'amélioration continue.

La plateforme d'optimisation de l'ECF contribuera aux efforts accomplis pour rendre les chaînes d'approvisionnement en vaccins plus efficaces et durables. Cela aidera l'Alliance à progresser vers son objectif, c'est-à-dire à vacciner 300 millions d'enfants supplémentaires d'ici 2020.

## 2. PRINCIPAUX PRINCIPES DE LA PLATEFORME

La plateforme encourage l'achat d'ECF. Toutefois, les pays doivent suivre les principaux principes de la plateforme lorsqu'ils choisissent un équipement afin de bénéficier d'un financement conjoint. Le processus de revue de la demande vise à assurer la sélection de l'équipement et à vérifier qu'une proposition mûrement réfléchie est avancée expliquant comment la fourniture de l'ECF de plateforme facilitera également :

- l'adoption d'un **équipement plus fiable et efficace** ;
- **une gestion améliorée de l'ECF et une responsabilité accrue**, depuis la sélection de l'équipement à la fourniture, la livraison, l'installation, la distribution et les processus d'entretien ;

- **la complémentarité des investissements** au sein des autres « fondamentaux » de la chaîne d'approvisionnement et un **effet catalytique** sur le progrès de ces activités;
- la contribution à **des améliorations durables en termes de couverture et d'équité**, avec un type d'équipement et une distribution qui contribuent à améliorer l'efficacité, avec une portée de la chaîne d'approvisionnement cohérente avec les objectifs des pays ;
- **le développement des compétences internes aux pays**, qui renforceront les compétences des experts nationaux en matière de gestion de l'ECF, d'entretien et de dépannage en cas dysfonctionnement de l'équipement.
- **la contribution à la pérennisation de la chaîne d'approvisionnement**, afin de soutenir les pays en leur permettant d'adopter l'équipement à un coût total de possession moindre et des besoins d'entretien moins élevés, avec des systèmes d'entretien fiables.

### **3. PLATEFORME D'OPTIMISATION DE L'ECF ET STRATÉGIE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT EN VACCINS DE GAVI**

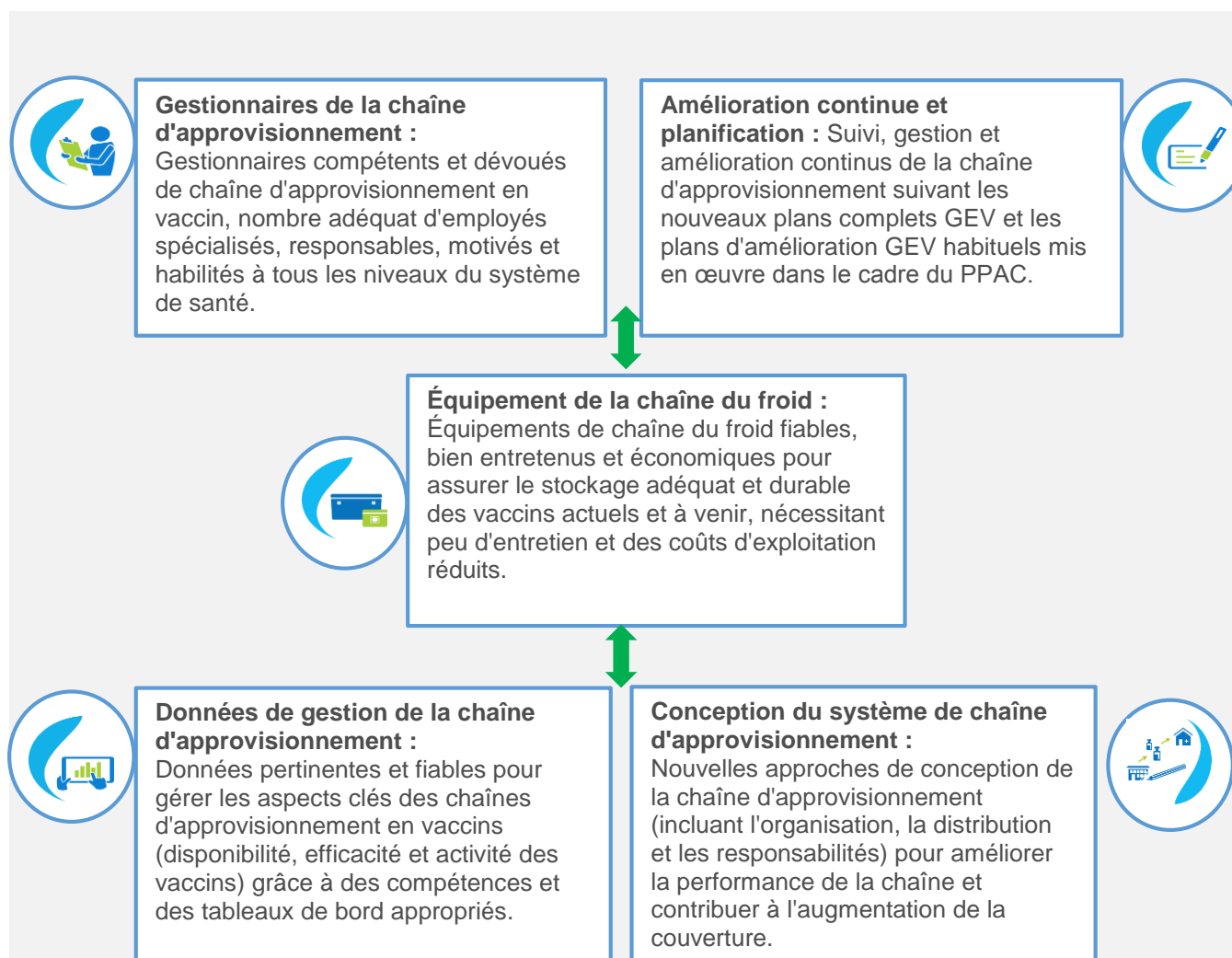
#### **3.1. Fondamentaux de la stratégie de la chaîne d'approvisionnement en vaccins Gavi**

**L'un des prérequis « fondamentaux » est de disposer d'un équipement de chaîne du froid opérationnel, pour assurer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement en vaccins ; celui-ci vient s'ajouter aux quatre autres « fondamentaux » : les gestionnaires de la chaîne d'approvisionnement, les données nécessaires à la gestion, la conception efficace et optimisée du système de distribution et un processus d'amélioration continue dans le temps.**

Le soutien de la plateforme d'optimisation de l'ECF doit s'avérer complémentaire aux investissements, issus d'autres sources et réalisés au sein de ces fondamentaux et doit contribuer à l'amélioration durable de la couverture et de l'équité de la vaccination, conformément aux objectifs des pays.

En outre, la plateforme vise à aider les pays à répondre à leurs besoins en termes d'ECF, mais aussi à catalyser le progrès des quatre autres fondamentaux de la chaîne d'approvisionnement grâce à leur interdépendance (voir Fig. 1).

Figure 1 : Stratégie de Gavi relative à la chaîne d'approvisionnement en matière de vaccination : Liens entre la Plateforme d'optimisation de l'ECF et les autres fondamentaux de la chaîne d'approvisionnement



### 3.2. Plateforme d'optimisation de l'ECF et autres fondamentaux de la chaîne d'approvisionnement

Le soutien de la plateforme d'optimisation de l'ECF vise à compléter les investissements au sein des autres fondamentaux (provenant d'autres sources) et également à catalyser le progrès des autres fondamentaux. Les pays doivent le démontrer lorsqu'ils soumettent leurs demandes, ce qui peut être fait en :

- a) expliquant comment les sources suivantes de financement remédient aux écarts identifiés dans le PPAC du pays et dans les autres documents nationaux, en complétant le soutien de la Plateforme d'optimisation de l'ECF : RSS continu ou approuvé par Gavi et/ou autre soutien partenaire (en particulier en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement) ;
- b) identifiant les enseignements tirés du soutien à la chaîne d'approvisionnement mis en œuvre ou existant de Gavi ou d'autres partenaires et la façon dont ceux-ci permettent de répondre aux demandes de soutien ;

- c) indiquant comment les activités au sein des fondamentaux de la chaîne d'approvisionnement (voir la section 3.1), à l'aide de divers soutiens en termes de vaccination (par ex. RSS de Gavi, autres partenaires) contribuent aux objectifs des pays en termes de chaîne d'approvisionnement, de couverture et d'équité de la vaccination et
- d) en identifiant clairement et en privilégiant les populations marginalisées ou difficiles à atteindre en tant que bénéficiaires du soutien de la plateforme (et autre soutien de chaîne d'approvisionnement).

## 4. QUELS SONT LES PRODUITS QUI BÉNÉFICIERONT DU SOUTIEN DE LA PLATEFORME ?

### 4.1. Équipement ultra performant


L'une des principales difficultés constituant un obstacle à l'utilisation de dispositifs de la chaîne du froid plus performants par les pays est le coût initial parfois lié à ces technologies. Afin d'aider à réduire ces coûts, la plateforme investira conjointement dans l'achat, le déploiement et l'installation de dispositifs de la chaîne du froid plus performants, y compris dans les prestations d'entretien (par ex. la formation des professionnels de santé et des techniciens).

### 4.2. Sous-ensemble des dispositifs listés en matière de Performance, Qualité et Sécurité (PQS) de l'OMS

Tous les équipements éligibles à la plateforme sont pré-qualifiés OMS mais ***tous les équipements pré-qualifiés OMS NE sont PAS éligibles à la plateforme.*** Les produits éligibles au financement incluent ***un sous-ensemble de dispositifs listés OMS (PQS)*** qui répondent aux exigences techniques de la Plateforme. Les exigences techniques de la Plateforme sont listées à ***l'Annexe 2.***

Des glacières et des portes vaccins de nouvelle génération, c'est-à-dire qui n'exposent jamais les vaccins au gel ou Grade A, seront pré-qualifiées par l'OMS à partir du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> trimestre 2017. Les pays ont la possibilité d'utiliser les coûts d'acquisition estimatifs pour ses équipement quoique le coût réel sera disséminé après la pré-qualification de l'OMS.

La liste détaillée des dispositifs éligibles à la Plateforme évolueront dans le temps (***reportez-vous au Guide technique de la Plateforme d'optimisation d'ECF.***)

	<p>Reportez-vous au <i>Guide technique</i> de la Plateforme pour la liste détaillée des dispositifs éligibles à la plateforme :</p> <p><a href="http://www.gavi.org/library/publications/gavi/cold-chain-equipment-technology-guide/">www.gavi.org/library/publications/gavi/cold-chain-equipment-technology-guide/</a></p>
---	---

### 4.3. Services ECF

En plus de l'équipement éligible, la plateforme investira conjointement dans les prestations suivantes, qui seront regroupées en un seul package pour chaque appareil commandé :

- **Services de livraison, installation et formation** – Regroupés avec les réfrigérateurs Ice-Lined (ILR - à gaine réfrigérante), les réfrigérateurs et congélateurs Solar Direct Drive (SDD - à énergie solaire).



- **Services de livraison et de formation** – Regroupés avec chaque dispositif passif à long terme.
- **Surveillance à distance de la température (RTM - Remote Temperature Monitoring)** – Gavi étudie les contrats de services afin de fournir les données pour la surveillance à distance de la température (avec une visibilité sur les données générées fournies à Gavi). ***Les pays souhaitant acquérir ses outils devraient démontrer que les coûts récurrents à leur utilisation, tels que les RH, la transmission des données et leur analyse, seront pris en compte et renseigner dans le formulaire d'application.***

#### **4.4. Équipement non éligible à la plateforme (y compris les PQS pré-qualifiés OMS)**

Les ECF qui ne sont pas actuellement éligibles comprennent : les chambres froides positives et négative ou or outils de contrôle de la température associés, les véhicules frigorifiques et non frigorifiques, les réfrigérateurs ne faisant pas partie de la liste PQS, les réfrigérateurs à absorption, les réfrigérateurs à pile solaire. Ces technologies ont été identifiées comme (a) ne pouvant recevoir le soutien de la plateforme en raison de leur performance médiocre, ou (b) n'étant plus prioritaires pour le soutien à la version initiale de la plateforme en raison de la situation actuelle du marché (par ex. manque d'innovation technologique récente que la plateforme pourrait accélérer dans la catégorie de l'appareil).

Par exemple, aucune glacière froide et aucun porte-vaccins ne reçoit de soutien de la plateforme car aucun modèle n'est conforme aux critères de la plateforme. Lorsque de nouveaux modèles, qui évitent la congélation des vaccins, seront disponibles, ils seront étudiés pour évaluer leur éligibilité.

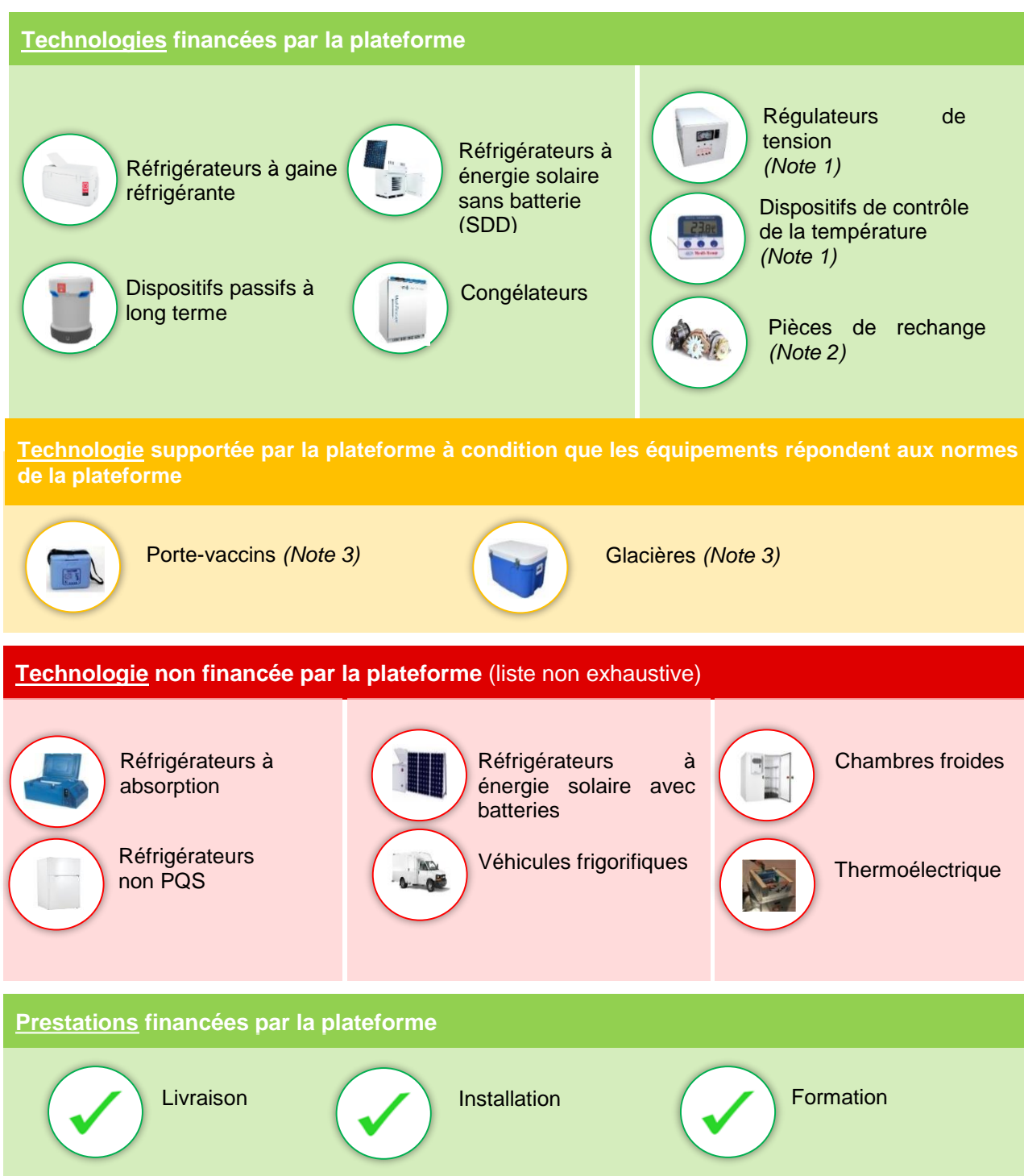
Certains équipements pré-qualifiés OMS et non éligibles à la plateforme pourront être achetés à l'aide de l'investissement RSS. Ceux-ci incluent les chambres froides et les chambres-congélateurs, les réfrigérateurs Ice-Lined (ILR) non Grade A, les congélateurs, les réfrigérateurs solaires avec batteries et les SDD, les glacières et les porte-vaccins actuels (qui ne sont pas de Grade A), etc.

#### **4.5. Vue d'ensemble des produits soutenus par la plateforme**

La figure 2 décrit les technologies qui :

- sont actuellement financées par la Plateforme d'optimisation d'ECF ;
- celles dont l'éligibilité est en cours d'approbation et
- celles qui ne sont pas financées.

Figure 2 : Vue d'ensemble de l'éligibilité à la plateforme



**Remarque 1 :** Les régulateurs de tension les dispositifs de surveillance de température (y compris les enregistreurs de températures à 30 jours et/ou les technologies à distance) seront regroupés avec chaque ILR, SDD et congélateur (où c'est approprié) ; et la plateforme soutiendra l'achat régulateurs de tension les dispositifs de surveillance de température pour les équipements ILR, SDD et congélateur existants (dans le pays).

**Remarque 2 :** La plateforme soutiendra l'achat des pièces détachées sont disponibles pour les équipements récemment achetés avec la Plateforme et pour les équipements ILR, SDD et congélateur existants (dans le pays) de moins de 5 ans à la date de soumission à la Plateforme.

**Remarque 3 :** Les pays peuvent budgétiser pour acheter des glacières et des portes-vaccins de nouvelle génération. Ses équipements seront pré-qualifiés par l'OMS au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre 2017. Les prix mentionnés dans le budget ne sont que des estimations. Les prix réels seront définis après la pré-qualification.

## 5. QUI EST ÉLIGIBLE À L'INVESTISSEMENT CONJOINT DE LA PLATEFORME ?

### 5.1. Pays éligible à l'investissement conjoint de la Plateforme

La plupart des pays éligibles à Gavi dans la phase de transition accélérée doivent pouvoir bénéficier de l'investissement conjoint de la Plateforme (**le tableau 1** ci-dessous offre une liste exhaustive). La plateforme offrira un investissement conjoint et progressif pour couvrir le prix total des achats et de l'entretien de l'équipement éligible (par ex. livraison, installation et formation).

### 5.2. Trois niveaux d'investissement conjoint de la Plateforme

À l'instar du modèle de soutien aux vaccins, le niveau exact de l'investissement conjoint pour toute la durée du soutien variera en fonction du regroupement du co-financement du pays (tel que défini à la Section 3 et Annexe 3 des Directives générales) au moment de l'examen de la demande :

- **les pays avec un autofinancement initial** : se qualifient à hauteur de **80 % maximum de l'investissement** conjoint de la plateforme.
- **les pays en phase de transition préparatoire** : se qualifient à hauteur de **50 % maximum de l'investissement conjoint** de la plateforme.
- **les pays en phase de transition accélérée<sup>1</sup>** : justifiant d'au moins deux années pleines<sup>2</sup> à partir de la date de la revue par le CEI avant de devenir des pays à autofinancement total pour un **investissement conjoint à hauteur de 50 % maximum** de la plateforme.

### 5.3. Les pays qui ne sont pas éligibles à un investissement conjoint

Certains **pays en phase de transition accélérée** (avec moins de deux années pleines à partir de la date d'examen avant de devenir des pays à autofinancement total) et tous les **pays à autofinancement total ne sont pas éligibles à un investissement conjoint** de la plateforme ; toutefois ils peuvent bénéficier des services d'approvisionnement en contactant directement la division de l'approvisionnement de l'UNICEF (à savoir sans présenter de demande) pour recevoir une estimation du coût de l'équipement de la chaîne du froid éligible.

Les prix indicatifs figurent dans le modèle budgétaire de la Plateforme d'optimisation de l'ECF.



Reportez-vous au *Guide technique* de la Plateforme pour la liste détaillée des dispositifs éligibles à la plateforme :  
<http://www.gavi.org/library/publications/gavi/cold-chain-equipment-technology-guide/>

<sup>1</sup> L'Inde ne peut pas recevoir de part d'investissement conjoint de Gavi mais pourrait bénéficier des arrangements de la plateforme d'optimisation de l'ECF et les prix pourraient être financés par les allocations au soutien RSS, le financement national ou par d'autres sources.

<sup>2</sup> Les pays disposent d'au moins 2 ans à compter de la date de l'examen du CEI afin de leur accorder suffisamment de temps pour utiliser l'allocation avant que le soutien de Gavi au pays ne s'achève

## 5.4. Vue d'ensemble de l'éligibilité du pays pour un investissement conjoint progressif

En 2017, les pays suivants peuvent faire une demande d'investissement conjoint progressif de la plateforme :

Tableau 1 : Pays éligibles à la Plateforme d'optimisation de l'ECF classés par catégorie d'investissement conjoint

<b>Pays en autofinancement initial</b>			
Investissement conjoint du <u>pays</u> : au moins 20 %/Investissement conjoint de la <u>Plateforme</u> : au maximum 80 %			
Afghanistan	Djibouti	Liberia	Sénégal
Bénin	Érythrée	Madagascar	Sierra Léone
Burkina Faso	Éthiopie	Malawi	Somalie
Burundi	Gambie	Mali	Soudan du Sud
République centrafricaine	Guinée	Mozambique	Tanzanie
Tchad	Guinée-Bissau	Népal	Togo
Comores	Haïti	Niger	Ouganda
République démocratique du Congo	République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord)	Rwanda	Zimbabwe
<b>Les pays en phase de transition préparatoire</b>			
Investissement conjoint du <u>pays</u> : au moins 50%/Investissement conjoint de la <u>Plateforme</u> : au maximum 50%			
Bangladesh	Kenya	Myanmar	Tadjikistan
Cambodge	Kirghizistan	Pakistan	Yémen
Cameroun	Lesotho	São Tomé et Príncipe	Zambie
Côte d'Ivoire	Mauritanie	Soudan (République du)	
<b>Les pays en phase de transition accélérée : doivent avoir au moins deux années pleines à compter de la date de revue par le CEI avant de pouvoir être considérés comme des pays à autofinancement total (à savoir bénéficiant du soutien au moins jusqu'en 2019), à l'exception de l' Inde</b>			
Investissement conjoint du <u>pays</u> : au moins 50%/Investissement conjoint de la <u>Plateforme</u> : au maximum 50%			
Ghana	Nigeria	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Ouzbékistan
Nicaragua	République démocratique populaire du Laos	Îles Salomon	Vietnam
<b>Autres pays en transition accélérée et tous les pays en autofinancement total</b>			
<b>Pas d'investissement conjoint</b>			
Tous les autres pays admissibles au soutien de Gavi			

## 6. COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE À LA PLATEFORME ?

### 6.1. Exigences en matière de demande

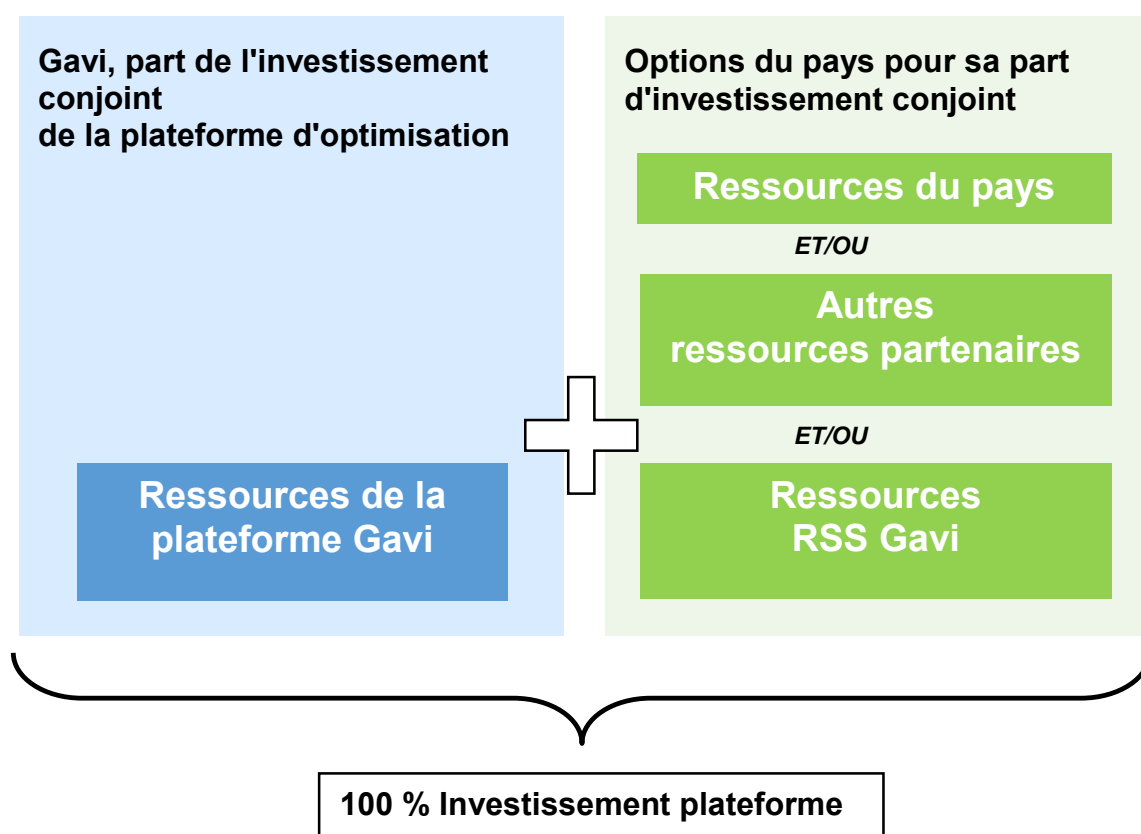
Gavi suit une démarche progressive qui inclut **la phase de soutien initial** (environ années 1 et 2) et la phase de **soutien accru** (à partir de la 3ème année et années suivantes env.). La démarche progressive est expliquée à la section 6.2 ci-dessous.

Les pays peuvent se prévaloir des options suivantes pour financer leur part de l'investissement conjoint pour l'achat de l'équipement éligible :

1. **Il est conseillé aux pays de financer leur part de l'investissement conjoint en privilégiant l'utilisation des ressources nationales ;**
2. Les pays peuvent utiliser d'autres ressources partenaires pour financer l'investissement conjoint
3. Les pays peuvent également utiliser une subvention RSS validée par Gavi, nouvelle ou existante, (**à l'exception des** Subventions d'introduction à la vaccination (VIG - Vaccine Introduction Grants) ou du soutien opérationnel à l'activité de vaccination complémentaire pour les campagnes (Ops) de la part de Gavi, qui ne peuvent pas être utilisés pour l'investissement conjoint) ; ou
4. Les pays peuvent utiliser une combinaison des options susmentionnées (voir Figure 3).

Les pays pourront soumissionner plus d'une fois à la Plateforme SEULEMENT après avoir reçu l'autorisation de Gavi. Ceci serait lié uniquement à la disponibilité du de l'investissement conjoint du pays.

Figure 3 : Options pour le financement de la part du pays dans l'investissement conjoint



★	<p>Les pays sont informés que, en fonction des recommandations de la réunion de le CEI, les <b>montants finaux approuvés peuvent différer</b> de ce que les pays ont demandé.</p> <p><b>Le montant final approuvé dépendra de la disponibilité des fonds.</b></p>
---	---

## 6.2. Informations concernant la demande

En adéquation avec le soutien RSS de Gavi, la Plateforme d'optimisation d'ECF fournira un **soutien progressif** (pour une **durée maximum de 5 ans**), qui comprend :

- **le soutien initial (approx. années 1 et 2)** pour faire part des besoins les plus urgents du pays en ECF qui contribueront à la réalisation durable en matière de couverture et d'équité.
- **le soutien accru (approx. années 3 et suivantes)** pour faire part des besoins complémentaires en ECF, dans le cadre de la transformation de la chaîne d'approvisionnement en vue de soutenir sa pérennité.

★	<p>Les pays doivent soumettre <b>une demande unique</b> auprès de la Plateforme d'optimisation de l'ECF pour les deux phases « initiale » et « accrue ».</p> <p>Cette demande unique peut nécessiter une aide pour les besoins urgents et supplémentaires en ECF pour une période maximum de 5 ans. Il est fortement conseillé aux pays de planifier, mettre en œuvre et accroître en parallèle toute autre activité des fondamentaux de la chaîne d'approvisionnement et de mettre en avant les besoins en ECF (voir la section 3).</p>
---	--

	<p>Si la demande est recommandée pour approbation par le CEI, <b>le montant recommandé sera le montant maximum d'investissement</b> pour la durée du soutien de la plateforme.</p> <p>Les montants annuels d'investissement (jusqu'au montant maximum d'investissement approuvé) et le nombre indicatif d'équipements financés peuvent être modifiés en fonction de nouvelles informations obtenues au cours de la mise en place du soutien initial (par ex. restructuration du système ou équipement amélioré disponible).</p>
--	---


## Soutien initial (approximativement de l'année 1 à l'année 2)

Le soutien initial vise à répondre aux besoins urgents en ECF qui contribueront non seulement à la réalisation durable en matière de couverture et d'équité ; mais aussi de protéger les vaccins. Il vise également à fournir un complément d'investissements aux autres « fondamentaux » de la chaîne d'approvisionnement (provenant d'un soutien autre que celui de la Plateforme) et à catalyser le progrès de ces autres fondamentaux en vue de contribuer à l'accroissement de la chaîne d'approvisionnement optimisée et durable.

Toute demande de soutien initial (lors de la demande unique auprès de la plateforme) doit démontrer comment les activités prévues :

- répondront à 2 à 4 besoins en ECF **urgents et prioritaires** ;
- **se réfèrent** aux activités planifiées au sein des autres fondamentaux de la chaîne d'approvisionnement et
- **contribueront durablement** à la concrétisation des objectifs de couverture et d'équité de la vaccination.

Le raisonnement doit refléter **les priorités dans les écarts à combler en termes d'ECF**. Il doit également prendre en compte d'autres éléments, les populations socio-économiques marginalisées ou difficiles à atteindre identifiées (et spécifiées) ou les sites sans ECF ou disposant d'ECF irréparables.

	<p>Les activités d'expansion, d'extension et de remise en état ECF ne suffisent pas à elles seules à transformer la chaîne d'approvisionnement. <b>Il est donc fortement conseillé</b> aux pays <b>de démontrer leur capacité à programmer et à mettre en œuvre des activités relatives aux autres fondamentaux de la chaîne d'approvisionnement</b>, par exemple les gestionnaires de la chaîne d'approvisionnement, les données nécessaires à la gestion, la structuration optimisée et efficace du système de distribution et un processus d'amélioration continue dans le temps (voir la section 3.1). Il est fortement recommandé aux pays de démontrer l'existence du financement (et l'état de l'exécution) des activités prévues et/ou en cours des autres fondamentaux de la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Le soutien demandé à la Plateforme d'optimisation de l'ECF doit <b>établir la complémentarité avec les stratégies et documents nationaux</b> (voir la Partie 2 du <i>Formulaire de demande</i>).</p> <p>Les pays doivent <b>indiquer comment ils entendent surveiller, recueillir et analyser les informations d'enregistrement de la température dans tous les ECF soutenus par la plateforme</b>, en vue de surveiller la puissance des vaccins. Au minimum, elles doivent être recueillies à l'aide d'un enregistreur de température sur 30 jours (DTR). <b>Il est recommandé d'examiner l'établissement possible d'un système de surveillance à distance.</b></p>
---	--

## Examen de la mise en œuvre des activités de soutien initial

Le soutien fourni pendant la troisième année et au-delà dépendra des **comptes rendus et de la performance** des activités mises en œuvre au cours de la phase de soutien initial (voir la section 7). L'examen :

- sera effectué **au cours de l'évaluation conjointe** et à l'aide des comptes rendus sur le **Cadre de la performance** ;
- Considèra **la mise en œuvre des activités visant à répondre aux besoins urgents de remise en état et d'expansion de l'ECF**, ainsi que leur **contribution à la disponibilité et à la puissance des vaccins**, pour améliorer **l'efficacité** de la chaîne d'approvisionnement et **réaliser les objectifs d'amélioration de la couverture et de l'équité** ;
- **évaluera comment les activités de soutien initial ont renforcé les synergies dans tous les fondamentaux de la chaîne d'approvisionnement** – les gestionnaires de la chaîne d'approvisionnement, les données nécessaires à la gestion, la conception efficace et optimisée du système de distribution et un processus d'amélioration continue dans le temps ;
- évaluera la **surveillance, la collecte et l'analyse des données relatives à la température de tous les ECF soutenus par la plateforme**.

## Soutien accru (approximativement à compter de la 3<sup>ème</sup> année)

Le soutien accru vise à répondre aux besoins en ECF prioritaires supplémentaires. Il vise également à catalyser le progrès des autres fondamentaux de la chaîne d'approvisionnement et de soutenir l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement pour atteindre de manière durable les objectifs de couverture et d'équité.

Toute demande de soutien initial (lors de la demande unique auprès de la plateforme) doit démontrer comment les activités prévues :

- répondront à 2 à 4 besoins en ECF **urgents supplémentaires** (les besoins urgents sont censés avoir été comblés durant la phase de soutien initiale) ;
- **se réfèrent** aux activités planifiées au sein des autres « fondamentaux » de la chaîne d'approvisionnement avec un accent particulier sur l'optimisation/remodelage de celle-ci.
- **contribueront durablement** à la concrétisation des objectifs de couverture et d'équité de la vaccination.



**Une demande annuelle d'approbation de soutien accru** (3<sup>e</sup> année et au-delà) sera envoyée au **Panel d'examen de haut niveau de Gavi (HLRP - High Level Review Panel)** qui prendra une décision en fonction de l'exécution des obligations financières, programmatiques et de mise en œuvre ainsi qu'en fonction de la progression.

Il est fortement recommandé aux pays **de mettre en œuvre des activités relatives aux autres fondamentaux de la chaîne d'approvisionnement pendant la phase de soutien accru**. Les pays doivent démontrer l'existence du financement (par ex. allocations RSS ou autres sources) et l'état de l'exécution des activités dans leur demande de soutien à la Plateforme. Les autres **activités fondamentales de la chaîne d'approvisionnement prévues ne seront pas financées par la Plateforme d'optimisation de l'ECF**.



	<b>Le soutien demandé pour la Plateforme d'optimisation d'ECF</b> doit démontrer qu'il complète les stratégies et documents nationaux (voir la section 2 du Formulaire de demande).
--	---

## Plans de Remplacement/Réhabilitation, d'expansions et d'extension des phases de soutien initial et accru

la Plateforme a été conçue afin d'aider les pays dans la mise en œuvre de leur plans de remplacement/réhabilitation, d'expansion et d'extension de la chaîne du froid qui doivent être renseignés dans les sections 10 et 13 du formulaire de demande de soutien pour la plateforme d'optimisation d'équipement de la chaîne du froid.

- **Remplacement/réhabilitation** : Sites existants (équipés ou non) ayant des équipements existants NON PQS (qui ne fonctionnent pas) et équipements PQS (obsolètes et non fonctionnels) qui doivent être remplacés par les équipements ILRs, SDD ou glacière de long durée (prend en compte les sites ayants des équipements volumineux)
- **Expansion** : Sites existants qui a besoin d'être équipé avec des équipements ADDITIONNELS afin de faire face à l'introduction des nouveaux vaccins et/ou servir une population croissante
- **Extension** : Nouveaux points de prestation de service (prend en compte les sites qui offrent ou non la vaccination et ceux qui sont sans équipements actifs [réfrigérateur]) à équiper avec les équipements de la plateforme

### 6.3. Éléments de la demande

Dans cette section, des liens doivent être établis entre la demande de soutien relative à la Plateforme d'optimisation de l'ECF, les investissements existants de Gavi (en particulier par le biais du soutien au renforcement du système de santé) et le soutien à la chaîne d'approvisionnement par d'autres partenaires.

Les pays doivent fournir des informations descriptives pour appuyer leur demande et identifier leurs besoins en ECF prioritaires dans le *Formulaire de demande* pour le « soutien progressif » à la Plateforme d'optimisation de l'ECF. Ils devront également décrire les activités en cours ou prévues relatives aux fondamentaux de la chaîne d'approvisionnement.

Les demandes spécifiques sont indiquées au Tableau 2 ci-dessous.

***Dans le Tableau 2, les informations signalées par un astérisque (\*) répondent à des exigences spécifiques à la demande, indiquées à l'Annexe 3 de ces Directives. Les exigences cibles offrent des conseils détaillés sur ces types d'informations, à partir desquelles le Comité d'examen Indépendant (CEI) prendra les demandes en considération.***


	De nombreuses ressources techniques, en lien avec la gestion de l'équipement de la chaîne du froid pour les vaccins, sont disponibles sur TechNet-21 : <a href="http://www.technet-21.org/en/resources/cold-chain-equipment-management">www.technet-21.org/en/resources/cold-chain-equipment-management</a>
	Reportez-vous au <i>Guide technique</i> de la Plateforme pour la liste détaillée des dispositifs éligibles à la plateforme : <a href="http://www.gavi.org/library/publications/gavi/cold-chain-equipment-technology-guide/">www.gavi.org/library/publications/gavi/cold-chain-equipment-technology-guide/</a>

Tableau 2 : demandes spécifiques pour les demandes de Plateforme d'optimisation d'ECF (les éléments signalés par un astérisque (\*) font l'objet d'exigences spécifiques fournies à l'Annexe 3)

Élément de la demande	Informations justificatives
<p><b>Analyse de la situation de la chaîne d'approvisionnement et d'ECF du pays</b> (nombre, distribution, fonctionnalités etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outil d'inventaire de l'OMS/Outil d'inventaire de l'UNICEF/CCEM de Path ou celui de CHAI (<i>voir remarque 1</i>) (*). L'outil doit permettre aux membres du CEI de déterminer la contribution du déploiement des équipements sur l'amélioration de la couverture et de l'équité vaccinale</li> <li>• Rapport d'inventaire ECF avec le plan de segmentation. Ce rapport doit inclure les équipements achetés non encore réceptionnés ainsi que les équipements qui sont en attente d'être installés. (<i>voir remarque 2</i>) (*)</li> <li>• Taux de couverture ECF aux niveaux sous-nationaux, le dernier niveau de distribution ainsi le niveau de prestation des services (<i>ceci doit être refléter dans le rapport d'inventaire, voir remarque 2</i>)</li> </ul>
<p><b>Besoins en ECF urgents et accrus du pays</b> (nombre, distribution, fonctionnalités, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la GEV la plus récente, plans d'amélioration opérationnels exhaustifs et progression de l'exécution de ces plans</li> <li>• Un Seul document compréhensif avec les chapitres suivants (*): <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Chapitre 1 : Plan de remise en état et d'expansion de l'ECF (*)</li> <li>b. Chapitre 2 : Amélioration projetée de la couverture et de l'équité vaccinale (*) (<i>voir remarques 3, 4</i>) (*) Plan de sélection de l'équipement</li> <li>c. Chapitre 3 : Plan de déploiement stratégique (*)</li> <li>d. Chapitre 4 : Plan de sélection de l'équipement (*)</li> </ul> </li> <li>• Analyse du coût total de possession (le cas échéant)</li> </ul>
<p><b>Résultats en matière de couverture de vaccination prévue, équité et pérennisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration projetée de la couverture et de l'équité vaccinale (chapitre 4 ci-haut) (*)</li> <li>• Plans d'optimisation de la conception du système (<i>voir remarque 6</i>)</li> </ul>
<p><b>Plan d'entretien (et sa source de financement) et mise au rebut de l'équipement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'entretien avec financement et source de celui compris (*)</li> <li>• Plan de mise hors service (mise au rebut) des équipements obsolètes ou irréparables (<i>voir remarque 5</i>)</li> </ul>
<p><b>Autres informations sur la mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Source d'investissement conjoint du pays, assistance technique, engagement à obtenir une exemption de droits de douane (*)</li> </ul>

**Remarque 1 :** Les pays sont obligés d'utiliser soit l'outil d'inventaire des équipements de la chaîne du froid de l'OMS/outil d'inventaire de l'UNICEF/CCEM de Path ou celui de CHAI. Cet outil doit être mis à jour au plus tard 1 an avant la demande

**Remarque 2 :** Le rapport d'inventaire de l'ECF doit donner un fidèle aperçu des équipements de la chaîne du froid. Le rapport doit inclure non seulement les équipements installés ; mais aussi ceux qui sont en cours d'acquisition et ceux qui sont en attente d'installation. Le rapport de l'inventaire de la chaîne du froid et la segmentation des installations peuvent être associés dans le même fichier de données, à condition que le fichier contienne toutes les informations requises pour les installations qui ne sont pas actuellement équipées d'un équipement de la chaîne du froid. L'annexe 3, tableau A.2 indique les informations nécessaires à la segmentation de l'installation.

**Remarque 3 :** Un Seul document compréhensif avec les chapitres suivants: Plan de remise en état et d'expansion de l'ECF, Plan de sélection de l'équipement, Plan de déploiement stratégique et l'Amélioration projetée de la couverture et de l'équité vaccinale. Ce document doit avoir un tableau qui résume les types, les quantités d'équipement à acquérir par année et ceci doit être lié au plan de maintenance budgétisé. Tout équipement pré-qualifié par l'OMS et éligible à la plateforme dont la date d'installation est <3 ans ne doit pas être remplacé (voir *Annexe 3, Tableau A.3*).

**Remarque 4 :** Le plan de déploiement opérationnel sera finalisé après approbation de la demande en consultation avec les fabricants et l'UNICEF. Le Développement de ce plan doit commencer le plutôt possible.

**Remarque 5 :** Si un pays entend remplacer un matériel obsolète ou irréparable, un plan de mise hors service (mise au rebut) doit être fourni et comprendre toutes les informations sur la méthode adoptée pour les retirer des sites.

**Remarque 6 :** Les plans d'optimisation de la conception du système peuvent varier et aller d'un simple examen à une modélisation complexe du système et de la distribution de la chaîne d'approvisionnement. Toutefois, tous les plans doivent chercher à identifier des moyens d'accroître l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, mettre à disposition davantage de vaccins puissants de manière opportune et durable et contribuer à atteindre une couverture et une équité plus élevées en termes de vaccination.

## 6.4. Processus de demande et calendrier

Le processus et le calendrier applicables à la Plateforme d'optimisation de l'ECF seront alignés sur le processus standard des demandes au soutien du RSS :

**Étape 1 :** La demande sera formulée dans la cadre d'un processus participatif, impliquant les parties prenantes concernées par la vaccination et devra être validée et approuvée par le Coordination Forum (Comité de coordination inter-agences / Comité de coordination du secteur de la santé (CCIA/CCSS) ou organisme équivalent).

**Étape 2 :** la demande sera alors envoyée au Secrétariat de Gavi qui la partagera avec l'OMS pour une pré-revue en vue de vérifier son exhaustivité.

**Étape 3 :** l'OMS informera les pays sur les éléments que le pays devrait renforcer avant la revue par le Comité d'examen Indépendant (CEI) de GAVI.

**Étape 4 :** en fonction du résultat de cette revue, le CEI communiquera sa recommandation à Gavi, qui est responsable de la décision finale et communiquera cette décision aux pays.

Si la demande d'un pays n'est **pas** recommandée pour approbation, le Secrétariat de Gavi indiquera au pays les éléments à améliorer.

Remarque : les approbations annuelles suivantes seront effectuées par le Panel d'examen de haut niveau de Gavi.

	Les critères d'examen détaillé de le CEI pour les demandes de Plateforme d'optimisation d'ECF sont indiqués à l'annexe 4. La totalité des critères d'examen de le CEI sont disponibles sur <a href="http://www.gavi.org/soutien/processus/demander/">http://www.gavi.org/soutien/processus/demander/</a>
---	--

## 6.5. Exigences de la demande en vue des possibilités pour l'investissement conjoint à la Plateforme

Les pays peuvent financer leur part de l'investissement conjoint avec des fonds provenant du budget national, de sources bilatérales ou de subventions nouvelles ou existantes de Gavi en matière de renforcement du système de santé.

Veillez noter que les pays ne peuvent pas utiliser les subventions de RSS existantes pour financer leur part de l'investissement, si les fonds étaient censés régler un contrat signé avec le fabricant ou l'organisme d'approvisionnement. Les pays **ne peuvent pas** utiliser les subventions pour l'introduction des vaccins (VIG) ou le soutien opérationnel aux campagnes de vaccinations supplémentaires de Gavi.

## Option 1 : Créer une nouvelle proposition RSS

Les pays souhaitant utiliser de nouveaux fonds de soutien au RSS doivent présenter les documents suivants :

- **les documents nécessaires à la demande de soutien au RSS**, qui doivent clairement mentionner dans le formulaire de soutien au RSS et dans le modèle budgétaire les contributions à l'investissement conjoint de la plateforme d'optimisation de l'ECF.
- **Le *Formulaire de demande*** complémentaire de plateforme d'optimisation de l'ECF comprenant les informations énumérées à la section 6.3.
- **le modèle de budget de l'ECF complémentaire** (Partie F du *Formulaire de demande*) indiquant chaque investissement ECF proposé ainsi que la/les source(s) de financement utilisée(s) pour financer la part de l'investissement conjoint du pays.



Les pays qui souhaitent choisir cette option doivent prendre contact avec leur Senior Country Manager Gavi pour obtenir des informations complémentaires.

## Option 2 : utiliser une subvention approuvée de RSS existante

Les pays qui disposent d'une subvention de RSS approuvée peuvent présenter une demande pour la Plateforme d'optimisation de l'ECF.

Dans tous les cas, le Coordination Forum doit approuver les changements proposés à l'allocation de RSS existante. Tous les documents RSS pertinents, hormis en cas de réallocation, seront revus par le CEI lors de la demande pour la Plateforme d'optimisation de l'ECF, afin de vérifier la cohérence générale entre les plans proposés et les budgets. Les réallocations seront autorisées par le Secrétariat de Gavi.

Pour demander à utiliser une subvention de soutien au RSS existante en vue de financer la part de l'investissement conjoint du pays dans la Plateforme d'optimisation de l'ECF, les documents suivants doivent être présentés :

- **le *formulaire de demande complémentaire de plateforme d'optimisation de l'ECF*** comprenant les informations énumérées à la section 6.3 ;
- **le modèle de budget de l'ECF complémentaire** indiquant chaque investissement ECF proposé ainsi que la/les source(s) de financement utilisée(s) pour financer la part de l'investissement conjoint du pays;
- **le modèle de budget de RSS mis à jour** indiquant clairement comment les activités RSS budgétées vont changer pour l'allocation de RSS restante, si la demande de plateforme ECF est approuvée.

Les pays qui utilisent une subvention de RSS approuvée sont tenus d'expliquer comment ils prévoient que les activités, le budget et les indicateurs de leur subvention de RSS existante évolueront sur la durée de vie résiduelle de la subvention, si la demande pour la plateforme d'optimisation de l'ECF est approuvée.

**Les pays sont tenus de démontrer :** (1) comment les investissements proposés dans l'ECF s'alignent sur les plans et objectifs nationaux du pays ; (2) auront un impact plus important sur la couverture et l'équité et (3) compléteront les investissements d'autres sources dans les

autres fondamentaux de la chaîne d'approvisionnement et catalyseront la progression de ces activités.

Les pays peuvent réaffecter ou reprogrammer leur allocation RSS existante afin de financer leur part de l'investissement conjoint pour la plateforme. Toutefois, les pays **NE** peuvent **PAS** utiliser leur allocation RSS existante pour financer leur part de l'investissement si les fonds devaient régler **un contrat déjà signé avec le fabricant ou l'organisme d'approvisionnement**.

Les modifications des activités de subvention de RSS, du budget et des indicateurs peuvent être classées comme suit :

- Réallocation des économies réalisées grâce à la Plateforme d'optimisation d'ECF : les pays qui ont déjà des activités relatives à l'ECF dans leur subvention de RSS approuvée pourront avoir budgétisé 100 % du coût de l'ECF dans leur demande. Cependant, avec l'investissement conjoint de la plateforme, le solde de la subvention de RSS devra seulement couvrir de 20 à 50 % des coûts groupés de l'ECF (voir la Section 5.4). Les pays dans cette situation indiqueront clairement comment ils envisagent d'utiliser les fonds de RSS qui seront libérés suite à l'approbation de la demande de Plateforme d'optimisation de l'ECF. Les utilisations possibles de ces fonds comprennent, sans toutefois s'y limiter :
  1. l'adoption de dispositifs d'ECF plus performants qui pourraient supposer un prix d'achat plus élevé ;
  2. l'augmentation du nombre de dispositifs d'ECF demandés ;
  3. des activités de soutien liées aux objectifs de la Plateforme d'optimisation de l'ECF, telles que l'entretien, le suivi et l'évaluation ;
  4. l'investissement dans d'autres fondamentaux de la Chaîne d'approvisionnement **ou**
  5. d'autres activités contribuant à la réalisation des objectifs de la subvention de RSS.
- Réallocation des activités existantes vers l'ECF : Les pays peuvent réallouer ou reprogrammer leur subvention de RSS afin de financer leur part de l'investissement conjoint pour la Plateforme d'optimisation de l'ECF, dès lors que les trois conditions suivantes sont remplies :
  1. Le renforcement des ECF ou la chaîne d'approvisionnement figure comme l'un des objectifs de RSS du pays.
  2. Ceci et toute autre réallocation de budget demandée dans le cadre de la subvention sont inférieure à 10 millions de \$US **et**
  3. Ces réallocations et les autres montants de réallocations demandées dans le cadre de la subvention représentent **moins de 25 %** du budget RSS global et n'entraînent pas de modification des objectifs initiaux.

*Les pays dans cette situation doivent décrire clairement la réallocation et mentionner l'impact attendu de cette réallocation sur les objectifs du RSS d'origine.*

- Reprogrammation de l'allocation de RSS en faveur de l'ECF : les pays sont autorisés à reprogrammer leur subvention de RSS si des modifications plus substantielles sont proposées :
  1. les objectifs de l'allocation de RSS sont révisés ;
  2. Ceci et toute autre modification de budget demandée dans le cadre de la subvention sont inférieure à 10 millions de \$US ; **ou**
  3. Ce montant et d'autres montants demandés dans la subvention pour une reprogrammation représentent plus de 25 % du budget global du RSS ou entraînent une modification des objectifs initiaux de la proposition RSS.

*Les pays choisissant cette option sont tenus de présenter tous les documents obligatoires tels que décrits dans les directives sur la reprogrammation de l'allocation de RSS, disponibles sur [www.gavi.org/support/apply](http://www.gavi.org/support/apply).*

## **6.6. Prix de l'équipement, approvisionnement et ensemble de services**

### **6.6.1. Approvisionnement de l'équipement**

**La Division des approvisionnements de l'UNICEF est l'unique organisme en matière d'approvisionnement de Plateforme d'optimisation d'ECF.** Par conséquent, tous les pays effectuant une demande par le biais de la Plateforme d'optimisation de l'ECF doivent se procurer leur équipement auprès de cet organisme. Si un pays décide de se procurer l'équipement ailleurs, la Plateforme d'optimisation de l'ECF ne participera pas au financement de l'investissement.

**Coût supplémentaire: un forfait de 7% additionnel sur la demande totale annuelle des pays a été intégré dans le modèle de budget. Ce montant sera utilisé par exemple pour prendre en compte du taux de change, de la variabilité budgétaire en matière d'équipements, des différences de coûts relatives aux ensembles de services, aux surestaries et aux coûts afférents, ou tout simplement la mise en œuvre du protocole de déviation. Ce montant sera retourné au pays si non utilisé.**

**Frais d'approvisionnement de l'Unicef: Les pays devront payer à l'Unicef les frais d'approvisionnement annuel sur leur investissement conjoint uniquement. Ses frais seront inférieurs ou égal à 8.5% de l'investissement conjoint du pays. Les pays sont encouragés à solliciter ce montant auprès du bureau pays de l'Unicef.**

Lorsqu'une demande pour la plateforme a été approuvée par Gavi, le pays collaborera avec la Division des approvisionnements de l'UNICEF et conviendra du prix définitif, de la sélection du modèle par année et des délais de livraison.

Les pays qui choisissent de financer leur part de l'investissement conjoint à l'aide de ressources nationales ou via des partenaires autres que Gavi doivent valider avec la Division des approvisionnements de l'UNICEF le montant adéquat en \$US et le transférer à la Division des approvisionnements de l'UNICEF en amont de l'achat (**voir Annexe 5**). L'investissement conjoint du pays, qui proviendrait du RSS, sera transféré directement par Gavi à l'Unicef pour le compte du pays.

**La mise à disposition des fonds par Gavi pour la part de l'investissement conjoint pour la Plateforme d'optimisation de l'ECF est conditionnée à la confirmation par l'UNICEF de la réception de la part du pays en matière d'investissement conjoint.**

### 6.6.2. Prix de l'équipement (prix à l'unité et ensemble de services)

Afin d'aider les pays dans les processus de planification et de budgétisation, la Plateforme d'optimisation de l'ECF offre des informations sur les prix indicatifs des appareils éligibles auprès de la plateforme. Ces prix comprennent l'ensemble de services et sont disponibles dans un fichier Excel dans la **Partie F du Formulaire de demande**. Ces prix représentent le prix indicatif de l'équipement éligible auprès de la plateforme pour chaque taille et catégorie de dispositif (par ex. ILR, SDD), selon les informations les plus récentes. En conséquence, si ces prix indicatifs peuvent servir d'estimation pour guider la planification du pays, ils ne peuvent pas être garantis par Gavi et par l'UNICEF.

Le CEI recommandera l'approbation d'un montant de financement maximal basé sur la demande, associé à un nombre indicatif de chaque type d'équipement. Le nombre définitif d'équipements sera déterminé au cours de la phase d'approvisionnement.

### 6.6.3. Ensemble de services

Les fabricants seront entièrement responsables de la livraison, de l'installation et de la formation concernant l'utilisation des réfrigérateurs et des congélateurs – collectivement appelés « ensemble de services » – afin d'assurer une installation correcte, un fonctionnement adéquat de l'équipement et les périodes maximales de garantie. Bien que la responsabilité demeure celle des fabricants, ils disposent de trois possibilités pour assurer la bonne exécution de l'ensemble de services : (1) Mise en œuvre par le fabricant ; (2) Mise en œuvre par le représentant du fabricant ou (3) appel à un tiers (ex. fournisseur de service local)<sup>3</sup> pour la mise en œuvre.

Les prix indicatifs de la Plateforme d'optimisation de l'ECF pour l'ensemble de services sont fondés sur deux postulats de base :

- faibles coûts de transport dans le pays (par ex., temps de trajet courts, infrastructures de qualité) ou
- coûts de transport élevés dans le pays (par ex., longs trajets, infrastructures médiocre)

En se basant sur les coûts de transport dans le pays, les pays doivent utiliser les prix indicatifs correspondants lors de la budgétisation des fonds pour l'ensemble des services. Gavi part du principe que les pays obtiendront une franchise de droits pour l'équipement financé et que **les pays sont tenus de présenter une preuve de l'état de cette demande d'exonération dans le cadre de leur dossier** (à savoir, acceptée, rejetée ou soumise mais en attente d'une décision). Si un pays n'a pas obtenu d'exonération, il devra démontrer qu'il dispose des fonds pour payer les droits de douane (ces fonds destinés à payer les taxes n'étant pas considérés comme faisant partie de l'investissement conjoint du pays).

<b>Formulaire de demande d'ECF</b>	Les informations relatives aux prix indicatifs pour les dispositifs et les ensembles de services peuvent être obtenues dans le <b>formulaire de budgétisation de la Plateforme d'optimisation d'ECF</b> , située dans la Partie F du Formulaire de demande.
------------------------------------	---

<sup>3</sup> Ensemble de services à finaliser à l'issue de discussions entre le fabricant et le ministère de la santé du pays

#### **6.6.4. Assistance technique concernant les demandes pour la Plateforme d'optimisation de l'ECF**

La plateforme d'optimisation de l'ECF ne finance pas l'assistance technique. Comme pour les demandes de soutien au RSS, l'OMS ou l'UNICEF, les institutions nationales et/ou d'autres organisations tierces peuvent fournir une assistance technique. Outre une aide pour remanier les chaînes d'approvisionnement en vue d'améliorer leur efficacité et leur rentabilité et d'évaluer les besoins en équipement de la chaîne du froid, un grand nombre de ces organisations peuvent être en mesure d'aider les pays à choisir l'équipement le plus adapté à leurs besoins en fonction des coûts totaux prévus pour l'achat et le fonctionnement de l'équipement (coût total de possession).

#### **6.7. Quelles sont les informations à soumettre en lien avec le choix de l'équipement ?**

Une demande d'équipement doit préciser le **type** de dispositifs et la **quantité** d'équipement.

Dans leur demande, les pays peuvent solliciter le type de matériel (à savoir la taille en litres et la catégorie de l'équipement, telle que SDD ou ILR) ou le modèle précis. Si les pays demandent un modèle précis, ils doivent :

1. budgétiser leurs achats sur la base du prix de l'appareil fourni par la Division des approvisionnements de l'UNICEF (comme indiqué dans le modèle budgétaire) et
2. fournir la justification de ce choix de modèle (que le CEI étudiera). La justification peut comprendre, mais sans s'y limiter : les expériences antérieures du pays avec ce matériel, les conditions climatiques, les problèmes de température etc.

Si le CEI estime que la justification n'est pas fondée, il peut le signaler dans le cadre de sa recommandation. Lorsqu'il prendra connaissance des demandes ayant fait objet d'une recommandation positive de la part de le CEI, le Secrétariat de Gavi pourra alors décider de réduire l'investissement conjoint au niveau approprié pour un modèle de même taille, appartenant à la même catégorie et de qualité égale, mais moins coûteux.

#### **6.8. Quels sont les éléments nécessaires en amont du versement des fonds ?**

Lorsqu'une demande est recommandée pour approbation par le CEI et qu'elle fait l'objet d'un engagement de la part du Secrétariat, le pays doit collaborer avec l'UNICEF et d'autres partenaires présents dans le pays pour finaliser le plan de déploiement opérationnel détaillé. Ce plan doit compléter le *plan de développement stratégique* et inclure des détails, tels que le calendrier prévu et la preuve des efforts fournis par le pays afin de recevoir l'équipement demandé en temps opportun et d'en faciliter la distribution et l'installation. Des détails complémentaires sur le plan de déploiement opérationnel sont disponibles à l'Annexe 3, Tableau A 3.

Les pays doivent soumettre leur plan de déploiement opérationnel à la Division des approvisionnements de l'UNICEF et au Secrétariat. La Division des approvisionnements de l'UNICEF collaborera avec le fabricant du produit pour préparer et fournir une estimation du coût final (y compris le prix de l'appareil et des services). Lors de l'acceptation de l'estimation des coûts de l'UNICEF, le pays doit transférer sa part de l'investissement conjoint à la Division des approvisionnements de l'UNICEF, qui informera le Secrétariat de la réception du paiement par le pays. Si la part de l'investissement conjoint du pays provient de fonds de Gavi (par



exemple du RSS), le Secrétariat transférera généralement ces fonds directement à l'UNICEF, en consultation avec le pays. Gavi transférera également sa part de l'investissement conjoint directement à la Division des approvisionnements de l'UNICEF, qui achètera ensuite le matériel auprès du fabricant, conformément aux détails des plans de déploiement opérationnel et stratégique (voir Annexe 5).

## **7. ATTENTES EN MATIÈRE DE REPORTING ANNUEL ET DE SURVEILLANCE ET ÉVALUATION**

### **7.1. Quelles sont les exigences en matière de mise à disposition des fonds suite à la validation de la demande ?**

Les pays doivent demander un « soutien progressif », c'est à dire un soutien qui hiérarchise et échelonne l'achat de l'équipement sur une durée maximum de cinq ans. Cet engagement pluriannuel doit être compatible avec les déploiements prévus comme indiqué dans le plan de remise en état et d'expansion du pays. En plus de ces demandes récapitulées à l'Annexe 3, le plan de réhabilitation et d'expansion doit clairement spécifier les besoins pluriannuels en termes d'ECF et le nombre et type d'équipement(s) spécifique(s) nécessaire chaque année.<sup>4</sup>

Même si Gavi se prononce sur la demande de financement pluriannuel lors de l'évaluation de la demande initiale, les pays doivent continuer à soumettre les documents ci-après chaque année afin de recevoir le décaissement de l'année en question :

1. l'inventaire actualisé de l'équipement de la chaîne du froid ;
2. la preuve de la mise en service de l'équipement de la Plateforme des années précédentes en mettant en évidence quelle partie de l'établissement précédemment équipé a été remise en état, par opposition aux établissements nouvellement équipés ;
3. la description des principaux enseignements tirés du déploiement du lot précédent d'ECF ;
4. le *plan de déploiement opérationnel* mis à jour avec des détails spécifiques au lot d'ECF à financer avec le prochain décaissement **et**
5. le rapport sur tous les indicateurs dans le cadre de la performance du pays vis-à-vis de Gavi (voir Annexe 3, Tableau A 6).

### **7.2. Quel est le type de suivi et d'évaluation requis ?**

De solides activités de suivi et d'évaluation soutenues par la Plateforme d'optimisation de l'ECF sont essentielles pour permettre à l'Alliance d'établir la progression vers les objectifs de la Plateforme. Les quatre objectifs sont : le déploiement accéléré de dispositifs innovants et hautement performants dans les établissements de santé, l'extension des systèmes de la chaîne du froid auprès des centres actuellement non équipés, l'assurance que les appareils sont entretenus constamment pour maintenir la puissance des vaccins et une meilleure efficacité des chaînes d'approvisionnement grâce à des équipements mieux adaptés aux besoins.

---

<sup>4</sup> Les pays auront toujours la possibilité de changer le type/la quantité de matériel lorsque des modèles plus innovants et plus performants arriveront sur le marché.

Dans le cadre de leur demande, les pays doivent décrire dans quelle mesure ils peuvent utiliser et utiliseront leur système existant de collecte de données et de reporting pour encadrer les activités menées avec le soutien de la Plateforme d'optimisation de l'ECF. Selon le contexte du pays, les sources de données prises en compte pour le suivi comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- DHIS2
- DVDMT
- HMIS
- Formulaire de reporting commun OMS/UNICEF
- Évaluations des établissements de santé bénéficiant d'une chaîne du froid
- Registre de stock de vaccins
- Outils de compte-rendu des pertes
- Inventaires de l'équipement de la chaîne du froid
- Évaluations sur site du fonctionnement de l'équipement
- Surveillance systématique avec des dispositifs de surveillance des températures en continu

Conformément aux conventions de suivi et d'évaluation de l'Alliance et dans le cadre de performance du RSS, les pays sont tenus de prendre en compte les **indicateurs SMART pertinents** qui seront surveillés et notifiés et qui englobent la chaîne des résultats, depuis les intrants ou processus jusqu'aux résultats intermédiaires et définitifs. Dans le cadre de cette demande de soutien, **au minimum, les pays doivent réaliser le suivi et établir les rapports sur les cinq indicateurs clés de résultats intermédiaires** (comprenant la valeur de référence, la source des données, les objectifs et la fréquence des rapports) :

1. Pourcentage de site équipés remplaçant l'ECF par tout équipement ILR (réfrigérateur à garniture réfrigérante), SDD ou passifs à long terme et admissibles pour la plateforme, quelle que soit la source de financement ;
2. Pourcentage de sites précédemment sans équipement, nouvellement équipés avec des appareils admissibles pour la plateforme (ILR, SDD ou passifs à long terme) ;
3. Pourcentage des sites existants (en dehors de ceux mentionnés dans les points 1 et 2 ci-dessus) nouvellement équipés avec des équipements ADDITIONNELS de la plateforme (ILR, SDD ou passifs à long terme) afin de faire face à l'introduction des nouveaux vaccins et/ou servir une population croissante ;
4. Pourcentage des sites équipés avec les équipements de la plateforme (ILR, SDD ou passifs à long terme) ;
5. *Indicateur défini proposé par pays pour refléter l'entretien adéquat de l'équipement ; par exemple le pourcentage d'établissements équipés d'une chaîne du froid opérationnelle,<sup>5</sup> tel que démontré par le monitoring à distance de la température*

**En outre, les pays sont également tenus de proposer de 1 à 3 indicateurs de résultats intermédiaires** à inclure dans le cadre de performance afin de suivre les résultats des *plans de remise en état, d'expansion et/ou d'entretien* soumis par les pays lors de leur demande

---

<sup>5</sup> **Définition de l'indicateur** : % d'ECF opérationnel(s) = (# de dispositifs d'ECF opérationnels) / (nombre total de dispositifs d'ECF désignés pour utilisation). Les dispositifs d'ECF pris en compte pour cet indicateur comprennent tous les réfrigérateurs, les dispositifs de stockage passifs fixes, les chambres froides et les congélateurs désignés pour les séries de vaccins. Le numérateur et le dénominateur doivent être recueillis depuis la même zone géographique/période et ne doivent pas inclure les équipements hors service. La fonctionnalité de l'ECF est définie au sens large pour signifier que l'appareil est opérationnel, à un moment précis dans le temps, pour le stockage des vaccins.

auprès de la Plateforme d'optimisation de l'ECF et/ou pour suivre les progrès des autres fondamentaux de la chaîne d'approvisionnement. Les indicateurs suggérés doivent être alignés dans la mesure du possible sur le système existant de collecte de données, de suivi et de compte rendu du pays (voir la section 6 du *Formulaire de demande*).

Les pays doivent inclure les indicateurs de la Plateforme d'optimisation de l'ECF dans le Cadre de performance pour le soutien actuel et/ou proposé au RSS de Gavi, **après approbation de la proposition.**

Le cadre de performance permettra également un plus large suivi des progrès sur les performances à plus vaste échelle de la chaîne d'approvisionnement et des indicateurs d'impact sur la santé. Les pays doivent planifier tout ceci pour intégrer des informations complètes sur l'équipement, les stocks, la surveillance des données et de la température (a minima dans le périmètre de l'investissement de la Plateforme).

## ANNEXE 1 : ACRONYMES

ECF	Équipement de la chaîne du froid
CF	Coordination Forum
PPAC	Plan pluriannuel complet pour la vaccination
EDS	Enquêtes démographiques et de santé
DHIS2	District Health Information System 2 (logiciel = Systèmes d'informations sur la santé dans les districts)
DVDMT	District Vaccination Data Management Tool (outil de gestion des données de vaccination dans les districts)
GEV	Gestion efficace des vaccins
PEV	Programme élargi de vaccination
RNB	Revenu national brut
HMIS	Système d'information pour la gestion de la santé
RSS	Renforcement du système de santé
CCSS	Comité de coordination du secteur de la santé
CCIA	Comité de coordination inter-agences pour la vaccination
IHP+	Partenariat international pour la santé
ILR	Ice-Lined Refrigerator (Réfrigérateur à gaine réfrigérante)
CEI	Comité d'examen indépendant
EC	Évaluation conjointe
FRC	Formulaire de rapport conjoint OMS/UNICEF
S&E	Suivi et évaluation
PEF	Partner Engagement Framework
PQS	Performance, qualité et sécurité (label de l'OMS)
CA	Chaîne d'approvisionnement
GPP	Gestionnaire de programme pays
SDD	Solar Direct Drive (Réfrigérateur à énergie solaire)
AT	Assistance technique
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
SIV	Subvention d'introduction d'un vaccin
OMS	Organisation mondiale de la santé

## ANNEXE 2 : EXIGENCES TECHNIQUES POUR L'ADMISSIBILITÉ A LA PLATEFORME D'OPTIMISATION ECF EN 2017

Exigences techniques	Réfrigérateurs à énergie solaire (SDD)	Réfrigérateurs à double paroi (ILR)	Congélateurs sur le réseau	Congélateurs SDD	Dispositifs passifs à long terme	Glacières	Porte-vaccins
<b>Protection antigel indépendante de l'utilisateur (Grade A)</b>	✓ (pas besoin d'intervention de l'utilisateur pour empêcher vaccin de geler – par exemple, configuration de stockage ou décongélation manuelle)	✓ (pas besoin d'intervention de l'utilisateur pour empêcher vaccin de geler – par exemple, configuration de stockage ou décongélation manuelle)			✓ (pas besoin d'intervention de l'utilisateur - par exemple, configuration de stockage, barrières amovibles)	✓ (pas besoin d'intervention de l'utilisateur - par exemple, configuration de stockage, barrières amovibles)	✓ (pas besoin d'intervention de l'utilisateur - par exemple, configuration de stockage, barrières amovibles)
<b>Plage de température ambiante étendue</b>	✓ (performances évaluées à des températures ambiantes de 10 à 43 degrés C)	✓ (performances évaluées à des températures ambiantes de 10 à 43 degrés C)	✓ (performances évaluées à des températures ambiantes de 10 à 43 degrés C)	✓ (performances évaluées à des températures ambiantes de 10 à 43 degrés C)	✓ (performances évaluées à des températures ambiantes de 10 à 43 degrés C)	✓ (performances évaluées à des températures ambiantes de 10 à 43 degrés C)	✓ (performances évaluées à des températures ambiantes de 10 à 43 degrés C)
<b>Suivi et journalisation de la température</b>	✓ (journal de température avec 30 jours de données transférables pour l'analyse de la maintenance)	✓ (journal de température avec 30 jours de données transférables pour l'analyse de la maintenance)	✓ (journal de température avec 30 jours de données transférables pour l'analyse de la maintenance)	✓ (journal de température avec 30 jours de données transférables pour l'analyse de la maintenance)			
<b>Kit de maintenance technique (outils et pièces)</b>	✓	✓	✓	✓			
<b>Kit d'installation (outils et pièces)</b>	✓	✓	✓	✓			
<b>Autocollants d'identification</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Autocollants d'exploitation</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Autocollant d'entretien</b>	✓	✓	✓	✓			
<b>Emballage solide</b>	✓ (emballage capable de résister aux conditions de transport en évitant tout dommage physique à l'appareil)	✓ (emballage capable de résister aux conditions de transport en évitant tout dommage physique à l'appareil)	✓ (emballage capable de résister aux conditions de transport en évitant tout dommage physique à l'appareil)	✓ (emballage capable de résister aux conditions de transport en évitant tout dommage physique à l'appareil)	✓ (emballage capable de résister aux conditions de transport en évitant tout dommage physique à l'appareil)	✓ (emballage capable de résister aux conditions de transport en évitant tout dommage physique à l'appareil)	✓ (emballage capable de résister aux conditions de transport en évitant tout dommage physique à l'appareil)
<b>Longueur du câble PV</b>	✓ (20 m minimum de câble de connexion de réseau PV)			✓ (20 m minimum de câble de connexion de réseau PV)			
<b>Régulateurs de tension (fournis avec l'appareil)</b>		✓	✓				
<b>Pièces de rechange</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compresseur</li> <li>Contrôleur du compresseur</li> <li>Condensateur</li> <li>Ventilateur</li> <li>Thermostat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Thermostat</li> <li>Compresseur</li> <li>Ventilateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Thermostat</li> <li>Compresseur</li> <li>Ventilateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Thermostat</li> <li>Compresseur</li> <li>Ventilateur</li> </ul>	Packs de glace de rechange (le cas échéant)	Packs de glace de rechange (le cas échéant)	Packs de glace de rechange (le cas échéant)

1 SDD sans batterie auxiliaire

Note : Sur la base des intrants (apports, contributions) experts de certains membres du Groupe de travail Priorité ECF

### ANNEXE 3 : EXIGENCES CIBLES APPUYANT LES DOCUMENTS DE DEMANDE

Tableau A.1 : Exigences cibles en matière d'inventaire d'ECF

	<b>Les exigences cibles listées ci-dessous sont supposées aider les pays à remplir le <i>Formulaire de demande de Plateforme d'optimisation d'ECF et étayent les documents</i> (Italique = peuvent être issues du tableau de consultation PQS, si l'identifiant du Modèle est disponible<sup>1</sup>)</b>
<b>Information concernant l'équipement de base (et son emplacement)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom de l'installation (Identifiant/code de l'installation) ; si disponibles, informations sur la localisation du système (par ex., le niveau dans le système de santé y compris la province, la zone et le district)</li> <li>• <i>Fabricant et modèle</i></li> <li>• <i>Type de stockage (réfrigérateur/congélateur/combinaison)</i></li> <li>• <i>Type de réfrigérateur/congélateur (par ex., compression électrique, compression solaire, absorption)</i></li> <li>• <i>Volume net de vaccins (ou dimensions de stockage interne si l'identifiant du modèle n'est pas disponible)</i></li> <li>• Source d'énergie utilisée pour alimenter le matériel (directement ou indirectement<sup>2</sup>)</li> <li>• L'inventaire global doit couvrir 60 % de tous les dispositifs du système de santé et avoir été récemment mis à jour (au cours de la dernière année)<sup>3</sup></li> <li>• Date de la dernière mise à jour de l'inventaire global</li> <li>• Autre, si disponible : identifiant du modèle d'équipement et numéro de série</li> </ul>
<b>Informations concernant la fonctionnalité et les performances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Année de première installation (ou meilleure estimation)</li> <li>• État de fonctionnement (fonctionne, ne fonctionne pas, inutilisable, pas encore installé)</li> <li>• Autre, si disponible : raison du non-fonctionnement (indisponibilité des pièces de rechange, manque de financement pour les réparations, pénurie d'électricité ou de carburant, équipement excédentaire, manque de personnel d'entretien qualifié)</li> </ul>
<b>Informations complémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autre, si disponible : type de dispositif de surveillance de la température, le cas échéant (par exemple, intégré, 30 DTM, RTM, thermomètre à cadran) ; présence d'un régulateur de tension pour chaque pièce d'équipement non-SDD à alimentation électrique (qui peut être intégré dans le décompte global des régulateurs en usage dans le système)</li> </ul>

<sup>1</sup> Doivent inclure les informations saisies manuellement en italique pour les équipements non-PQS.

<sup>2</sup> L'utilisation de générateurs est un exemple de source d'alimentation indirecte.

<sup>3</sup> Chaque site doit avoir au moins un indicateur binaire (par ex. oui/non) pour la présence d'ECF fixe sur ce site (ILR, SDD ou dispositifs passifs à long terme). Cela aidera les pays à planifier les inventaires, ainsi qu'à fournir des données à des fins de couverture de l'inventaire (pourcentage).

<b>relative à l'équipement</b>	
------------------------------------	--

Tableau A.2 : Exigences cibles en matière du rapport d'inventaire et du plan de segmentation des établissements

Les exigences cibles énumérées ci-dessous sont destinées à aider les pays à remplir le <i>Formulaire de demande</i> au titre de la Plateforme d'optimisation d'ECF et à fournir les pièces justificatives	
<b>RAPPORT D'INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DE LA CHAINE DU FROID</b>	
<b>Résultat de l'inventaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résumé de tous les équipements de la chaîne du froid (jusqu'au point de prestation des services) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Même information par rapport à la marque et au modèle, les sources d'énergie, l'âge, les sites d'installation etc. <b>tout comme la table A.1 mentionné ci-haut</b></li> <li>○ Information sur les équipements fonctionnels ainsi que les raisons de non fonctionnement de ceux qui ne marchent pas</li> <li>○ Information sur les autres équipements tels que les outils de contrôle de la température, les régulateurs de la tension, les pièces de rechange etc.</li> </ul> </li> <li>• Donner en annexe les équipements en cours d'acquisition ainsi que ceux qui sont en attente d'être installés</li> </ul>
<b>SEGMENTATION DES ETABLISSEMENTS</b>	
<b>Information de base sur les établissements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom et situation géographique du centre de santé (par ex. le niveau dans le système de santé y compris la province, de la zone et le district), identifiant/code du centre (par ex., à partir de la liste principale des établissements ou le système non DHIS), le cas échéant</li> <li>• Type d'établissement (par ex. magasin national, magasin provincial, magasin de district, hôpital provincial, hôpital de référence, centre de santé, poste de santé)</li> <li>• Personnel en RH (qualifié ou non) disponible au sein de l'établissement</li> <li>• Zone climatique (probablement fournie sur une base nationale, mais doit être incluse dans la base de données globale)</li> <li>• Autre, si disponible : propriété (par exemple, publique, privée, confessionnelle, militaire ou autre)</li> </ul>
<b>Source d'énergie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité du réseau électrique, nombre d'heures par jour (par ex. &gt; 16 heures, de 8 à 16 heures, de 4 à 8 heures, &lt; 4 heures, aucune)</li> <li>• Autre, si disponible : source d'électricité (par ex., réseau, réseau et générateur, générateur, aucune). Approvisionnement en gaz et kérosène (par ex. disponible, irrégulier, indisponible, inconnu). Pertinence de l'énergie solaire (par ex., « le terrain de l'installation est-il ombragé plus d'une heure par jour entre 10 et 16 heures ? » Ou « Y a-t-il des nuages épais plus de deux semaines d'affilée ? »)</li> </ul>



<b>Besoins relatifs à la capacité de la chaîne du froid</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoins en volume de capacité de la chaîne du froid, volume moyen nécessaire pour vacciner tous les mois par établissement</li> <li>• Services de stockage de vaccins et de vaccination (par ex. stockage uniquement, services de vaccination sans stockage sur site, services de stockage et de vaccination ou aucun service de stockage, ni de vaccination)</li> <li>• Autre, si disponible : types de services de vaccination prévus (par ex. fixe, mobile, fixe et mobile, ni l'un ni l'autre). Quantité de pains de glace conditionnés ou de packs d'eau réfrigérée (en litres) utilisée chaque semaine pour les services de routine</li> </ul>
<b>Informations sur la chaîne d'approvisionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoins relatifs au stock de vaccins de réserve (en semaines)</li> <li>• Intervalle maximum entre deux approvisionnements en vaccins (en semaines)</li> <li>• Autre, si disponible : mode de mise à disposition des vaccins (par ex. livrés, collectés, à la fois livrés et collectés). Temps (en heures) et distance (en km) jusqu'au point d'approvisionnement en vaccins ; nom de l'établissement assurant l'approvisionnement en vaccins</li> </ul>

Tableau A.3 : Un **Seul** document avec les exigences concernant le plan de réhabilitation et d'expansion, le plan de sélection, le plan de déploiement stratégique de l'équipement ainsi que les améliorations projetées en termes de couverture et d'équité

<b>Les exigences cibles énumérées ci-dessous sont destinées à aider les pays à remplir le <i>Formulaire de demande</i> au titre de la Plateforme d'optimisation d'ECF et à fournir les pièces justificatives</b>	
<b>CHAPITRE 1 : PLAN DE REMISE EN ÉTAT ET D'EXPANSION DE L'ECF</b>	
<b>Plan de couverture et analyse des capacités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démonstration que les plans comprennent à la fois les besoins actuels de vaccination et la croissance attendue du programme national de vaccination (y compris les introductions de nouveaux vaccins) pour atteindre les objectifs de couverture et d'équité</li> <li>• Données et méthodes utilisées pour calculer l'écart entre la capacité future requise et la capacité actuelle à chaque niveau, pour chaque établissement et chaque localisation</li> <li>• Indique que la proposition du pays donne priorité à la réhabilitation et à l'expansion dans les régions ayant des problèmes de couverture ou d'équité</li> <li>• Projections des besoins sur trois à cinq ans en tenant compte de l'optimisation de la structure de la chaîne d'approvisionnement, y compris les relations avec les plans pluriannuels de remplacement et de standardisation</li> <li>• Explication des critères d'enlèvement et de remplacement de l'équipement</li> <li>• Analyse des écarts en matière de capacités et des excédents par type d'établissement et zone administrative (par exemple, le district)</li> <li>• Déclaration par laquelle le pays s'engage à atteindre la capacité requise plus un stock régulateur d'un pourcentage donné (par ex. 25 à 50 %) <sup>4</sup></li> <li>• Démonstration que le pays dispose du transport au niveau national et des informations sur l'accès requis par les fabricants/représentants ou tierces parties (responsables de la distribution)</li> <li>• Autre, si disponible : démonstration que la conception de la distribution et du système d'équipement du pays soutiendra les établissements de soins et que les travailleurs sanitaires passeront moins de temps à effectuer les trajets</li> </ul>
<b>Vue d'ensemble du plan de réhabilitation et d'expansion de l'ECF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'unités prévues pour la réhabilitation (par ex. la réparation et la récupération)</li> <li>• Nombre d'unités à remplacer selon le calendrier de remplacement/standardisation</li> <li>• Nombre d'unités à acheter selon les plans d'expansion et d'amélioration de l'équité (par ex. en raison de l'introduction de nouveaux vaccins ou d'un pourcentage croissant de la population recevant des vaccins)</li> </ul>

<sup>4</sup> À confirmer ou à clarifier lors de la publication du module VMH de l'OMS.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan pluriannuel pour combler les écarts, y compris les prévisions de l'unité sur trois à cinq ans, conformément à la stratégie la plus récente de planification (par ex. le PPAC)</li> <li>• Explication des paramètres d'intrants pour la sélection de l'équipement (par exemple, via TCO), y compris le type d'équipement et les capacités nécessaires</li> <li>• Explication de la démarche actuelle et/ou prévue pour le déclassement de l'ECF (obsolète ou irréparable), y compris la capacité à collecter et à recycler les pièces de rechange</li> </ul>
<b>Budget proposé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprend les coûts de haut niveau pour l'achat, l'expédition, le transport, l'installation (y compris la préparation et la certification du site) et les contrats de maintenance (s'ils ne sont pas regroupés avec les contrats d'achat)</li> <li>• Fourniture des coûts de remise en état des équipements existants (par ex., la réparation) et disponibilité des pièces de rechange</li> </ul>
<b>Conception du système de la chaîne d'approvisionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indique la conception de la chaîne d'approvisionnement actuellement utilisée dans le pays (par niveau de soins ou aspect de la chaîne d'approvisionnement, par ex. vaccins, équipement de la chaîne du froid)</li> <li>• Explique comment les plans de réhabilitation et d'expansion de l'ECF complètent ou modifient le système actuel afin de réaliser les objectifs en termes de couverture et d'équité de manière efficace</li> <li>• Explication des autres conceptions du système envisagées (ou qui seront envisagées) plutôt que d'augmenter la capacité de l'ECF (par ex. la simplification de la chaîne d'approvisionnement, l'amélioration de l'efficacité des transports), ainsi que les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues</li> <li>• Explication de l'approche actuelle et/ou prévue pour le déclassement de l'ECF, y compris la capacité à collecter et à recycler les pièces de rechange</li> </ul>
<b>CHAPITRE 2 : AMÉLIORATION PROJÉTÉE DE LA COUVERTURE ET DE L'ÉQUITÉ</b> <i>(ce document doit être lié au dernier rapport d'enquête sur la couverture vaccinale et à la dernière analyse sur l'équité afin d'informer le déploiement des équipements de la chaîne du froid)</i>	
<b>Amélioration projetée de la couverture et de l'équité vaccinale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles analyses de la couverture et de l'équité (accent sur les inquiétudes géographiques, genre et socio-économiques) ont été faites pour informer/prioriser le déploiement des équipements de la chaîne du froid ?</li> <li>• Couverture vaccinale actuelle et projetée après l'installation des équipements de la chaîne du froid</li> </ul>

**CHAPITRE 3 : PLAN DE DÉPLOIEMENT STRATÉGIQUE DES ÉQUIPEMENTS** (ce plan doit être aligné aux objectifs et aux priorités identifiés dans le chapitre 4 ci-dessous)

**Détails  
« stratégiques »<sup>5</sup>  
pour la demande en  
tant que telle**

- Quantité, type, capacité et modèle de l'équipement devant être acheté ; justification du choix du matériel (par ex., les critères utilisés, les résultats de l'analyse TCO le cas échéant)
- Description du canal d'approvisionnement prévu par l'intermédiaire de l'UNICEF et appui du processus dans le pays
- Description des facteurs sous-jacents de hiérarchisation des priorités du site (alignés sur le plan de réhabilitation et d'expansion) et la façon dont cette hiérarchisation contribue aux objectifs de couverture et d'équité
- Liste des sites d'emplacement final (district, état) qui recevront le premier, deuxième, etc. lot d'ECF, et le nombre d'équipements à livrer à chaque type de site dans chaque lot (ou décaissement)
- Autre, si disponible : description des expériences passées dans le déploiement de l'ECF (à savoir, le nombre d'appareils, le calendrier de déploiement depuis le port d'entrée jusqu'à l'établissement final, le nombre de personnes requis)

**CHAPITRE 4 : PLAN DE SÉLECTION DES ÉQUIPEMENTS**

- Leçons apprises des achats, sélection et d'installation des équipements dans le pays
- Explication des paramètres, d'intrants et les résultats pour la sélection de l'équipement (par exemple, via TCO), y compris le type d'équipement et les capacités nécessaires
- Justification de la marque et du modèle des équipements choisis

<sup>5</sup> **Détails « opérationnels » à finaliser après la demande (commencer le développement dès que possible)**, y compris **le calendrier de mise en service** (à savoir les dates estimées pour chacune des étapes, y compris la livraison au port, les opérations de douane, le stockage sur différents sites, le transport ainsi que le déploiement et l'installation ; **le budget pour des ressources complémentaires**, en personnel ou en formation, en lien avec le déploiement ; **les accords en termes de livraison et d'installation** (à savoir, **qui** est en charge de la livraison, de l'installation et de la confirmation de la mise en service, ainsi que les accords en terme de stockage, préparation du site et formation initiale de l'utilisateur) ; **les explications quant au transfert de L'ECF** entre les parties et de la responsabilité de chacun à chaque étape et **la preuve de la capacité de déploiement** (ex. nombre de techniciens nécessaires et disponibles, expériences des techniciens, fonds nécessaires et plan de distribution précis)

Tableau A.4 : Autres exigences cibles relatives aux détails de la mise en œuvre

	<b>Les exigences ciblées énumérées ci-dessous sont destinées à aider les pays à remplir le <i>Formulaire de demande d'ECF</i> au titre de la plateforme d'optimisation et à fournir les pièces justificatives</b>
<b>Investissement conjoint du pays</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification de la source de l'investissement conjoint du pays (par ex. budget national, donateur bilatéral, RSS) et montant du financement apporté par chaque source</li> <li>• Dans le cas d'une subvention au RSS ou autre, indiquer si le financement a déjà été inscrit au budget pour acheter l'ECF</li> <li>• Indication de l'état du financement de l'investissement conjoint (par ex. assuré et budgétisé, décaissement approuvé mais en suspens, demandé et en cours d'évaluation, demande préparatoire, etc.)</li> </ul>
<b>Assistance technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description de l'assistance technique liée à la chaîne du froid que le pays reçoit actuellement ou prévoit de recevoir, y compris des informations sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le prestataire de l'assistance technique (par ex. le nom de l'organisation ou de l'ONG).</li> <li>○ les activités de la chaîne du froid qui font l'objet d'une assistance technique (par ex. l'inventaire, la segmentation des établissements, le plan de réhabilitation et d'expansion, la maintenance, le suivi, les systèmes et la gestion des données).</li> </ul> </li> <li>• Si aucune assistance technique n'est en cours ni prévue, le pays devra expliquer sa décision de ne pas solliciter d'assistance technique.</li> </ul>
<b>Autres documents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumission à Gavi des accès aux données permettant à Gavi et à ses partenaires de consulter certaines données pour la durée du soutien de la Plateforme d'optimisation de l'ECF et pour les deux années qui suivent : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'accès aux données couvrira l'ensemble des données pertinentes exigées pour que les pays respectent les conditions de demande pour la Plateforme d'optimisation d'ECF et les conditions de suivi (par ex. inventaire, segmentation des établissements, indicateurs du suivi et de l'évaluation, etc.)</li> </ul> </li> <li>• Engagement écrit à obtenir une exonération des droits de douane : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les pays doivent fournir à Gavi la documentation démontrant leurs efforts pour obtenir les exonérations des droits à l'importation de l'équipement de la chaîne du froid financé par la plateforme</li> <li>○ le ministère de la Santé et/ou le ministère des Finances doit fournir cette documentation, qui précise a) si l'exonération a été demandée et obtenue, b) si l'exonération a été demandée et refusée ou c) si la demande d'exonération est en attente</li> <li>○ Les pays doivent demander des exonérations des droits de douane avant de présenter une demande à la Plateforme d'optimisation d'ECF</li> </ul> </li> </ul>

Tableau A.5 : Exigences cibles relatives au plan d'entretien (avec source de financement)

	<b>Les exigences cibles énumérées ci-dessous sont destinées à aider les pays à remplir le <i>Formulaire de demande d'ECF</i> au titre de la plateforme d'optimisation d'ECF et à fournir les pièces justificatives</b>
<b>Stratégie et structure d'entretien global</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un plan d'entretien pour la durée du soutien de la Plateforme d'optimisation d'ECF comprenant :</li> <li>• la description de la façon dont l'entretien de la chaîne du froid du PEV est organisée aux différents niveaux du système de santé</li> <li>• l'identification des fonctionnaires et/ou des départements qui ont la responsabilité finale des activités globales de maintenance, ainsi que des composantes individuelles de la maintenance (par ex. les réparations)</li> <li>• le nombre de personnes qui participent aux activités de maintenance</li> <li>• l'indication consistant à préciser si le pays a essayé différents modèles d'organisation de la maintenance (par ex. la sous-traitance) et les détails concernant ces modèles, le cas échéant</li> <li>• l'explication de la vision du pays quant à la structure organisationnelle optimale de la maintenance de l'ECF</li> <li>• l'explication des systèmes de données en place pour gérer et suivre les interactions de maintenance (par ex. les réparations) ; si ceux-ci sont inexistant, décrire les plans établis pour les instaurer</li> <li>• l'indication de la fréquence des mises à jour de l'inventaire de l'ECF (à savoir, la fréquence à laquelle des changements dans l'état des équipements sont enregistrés) <sup>1</sup></li> <li>• l'explication quant à la manière dont l'entretien de l'ECF est financé (source de financement) ; ses besoins annuels en ressources ; s'il n'est pas financé de manière adéquate, explication des mesures qui seront prises pour améliorer le financement de l'entretien</li> <li>• la description d'un plan de viabilité pour la plateforme/équipement acheté (par ex. entretien et remplacement), soutien après le soutien à la Plateforme d'optimisation de l'ECF</li> </ul>
<b>Entretien préventif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Explication concernant la personne responsable de l'exécution de l'entretien préventif (par ex. un agent de santé, le directeur de l'établissement) à chaque centre de stockage ou de vaccination</li> <li>• Description des mécanismes de contrôle qui existent pour faire en sorte que les procédures opératoires normalisées relatives à l'entretien préventif soient respectées (par ex. comment le pays sait-il que ces procédures sont respectées ? Comment la mise en œuvre de l'entretien préventif est-elle documentée et certifiée ?)</li> <li>• Autre, si disponible :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ expliquer si des procédures opératoires normalisées relatives à l'entretien préventif existent pour chaque type d'équipement déployé ; si celles-ci ne sont pas en place, décrire les plans préparés pour les établir</li> <li>○ expliquer si les agents au niveau de l'établissement sont formés aux procédures opératoires normalisées pertinentes</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ confirmer que des auxiliaires de travail sont disponibles au niveau de l'établissement et que ces auxiliaires montrent comment effectuer les tâches de maintenance préventive ; en l'absence d'auxiliaires de ce type, décrire les plans pour les mettre en place</li> <li>○ décrire la mise en œuvre et le suivi de l'entretien préventif et la façon dont les défis seront relevés</li> </ul>
<b>Entretien correctif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Explication du modèle organisationnel d'entretien correctif (par ex. géré par le gouvernement, sous-traité)</li> <li>● Description de la structure géographique des activités de maintenance (par ex. où se trouvent les unités de maintenance, les ressources de transport, les pièces détachées et les techniciens ?)</li> <li>● Expliquer si le pays dispose actuellement d'un nombre suffisant de techniciens pour répondre aux besoins en matière de réparation pour l'ECF demandé ; sinon, expliquer les plans mis en place pour embaucher/contracter et former les techniciens supplémentaires requis</li> <li>● Description du processus de formation et du programme pour les techniciens</li> <li>● Description des mécanismes de supervision qui existent pour veiller à ce que les réparations soient effectuées rapidement (à savoir, système de gestion de données, processus d'alerte, déploiement de techniciens et réception des confirmations de réparation)</li> <li>● Autre, si disponible : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Explication sur la façon dont les techniciens obtiennent les consommables nécessaires aux réparations (par ex., baguettes de brasage, résine époxy, gaz PG)</li> <li>○ Détails sur les stocks de pièces détachées du pays (par ex. nombre de sites, justification de leur emplacement, fréquence de reconstitution du stock d'outils)</li> <li>○ Explication du processus de distribution des pièces de rechange et des outils auprès des techniciens ou des installations qui ont besoin de réparations</li> <li>○ Liste des mesures que le pays utilise pour évaluer l'efficacité des réparations</li> </ul> </li> </ul>
<b>Autres considérations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Présentation des défis liés à la maintenance, identifiés lors de la dernière évaluation de la GEV, des grandes lignes du plan pour faire face à ces défis et répondre aux recommandations de l'évaluation GEV</li> <li>● Indiquer si le financement du RSS est utilisé pour renforcer la gestion de l'ECF (activités spécifiques qui sont consolidées comme les inventaires ou le plan de réhabilitation et d'expansion)</li> <li>● Procédure de retrait de l'équipement de l'inventaire national, récupération des pièces de rechange sur les équipements non fonctionnels et introduction de ces pièces dans l'inventaire des pièces de rechange</li> <li>● Explication des conditions d'élimination en vigueur pour l'ECF usagé (par ex. suppression de réfrigérant CFC, emplacements spéciaux pour l'élimination, pièces devant être recyclées)</li> </ul>

Tableau A.6 : Exigences cibles en matière de surveillance

	Les exigences cibles énumérées ci-dessous sont destinées à aider les pays à remplir le <i>Formulaire de demande d'ECF</i> au titre de la plateforme d'optimisation et à fournir les pièces justificatives
<p><b>Indicateurs standards à fournir et à mettre à jour annuellement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de site équipés remplaçant l'ECF par tout équipement ILR (réfrigérateur à garniture réfrigérante), SDD ou passifs à long terme et admissibles pour la plateforme, quelle que soit la source de financement ;</li> <li>• Pourcentage de sites précédemment sans équipement, nouvellement équipés avec des appareils admissibles pour la plateforme (ILR, SDD ou passifs à long terme) ;</li> <li>• Pourcentage des sites existants (en dehors de ceux mentionnés dans les points 1 et 2 ci-dessus) nouvellement équipés avec des équipements ADDITIONNELS de la plateforme (ILR, SDD ou passifs à long terme) afin de faire face à l'introduction des nouveaux vaccins et/ou servir une population croissante ;</li> <li>• Pourcentage des sites équipés avec les équipements de la plateforme (ILR, SDD ou passifs à long terme) ;</li> <li>• <i>Indicateur défini proposé par pays pour refléter l'entretien adéquat de l'équipement ; par exemple le pourcentage d'établissements équipés d'une chaîne du froid opérationnelle,<sup>6</sup> tel que démontré par le monitoring à distance de la température</i></li> <li>• Présentation annuelle d'un inventaire d'ECF actualisé</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) supplémentaire(s) des résultats intermédiaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un à trois indicateurs de résultats intermédiaires à des fins de suivi de réhabilitation, d'expansion, de maintenance ou les autres fondamentaux de la chaîne d'approvisionnement</li> <li>• Ces indicateurs doivent se servir des activités de collecte de données existantes</li> <li>• Exemples de ces indicateurs (<i>reportez-vous à la Partie G du Formulaire de demande</i>) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Statut opérationnel d'équipement de la chaîne du froid</b> : proportion d'ECF opérationnels <sup>7</sup> et proportion de district disposant d'au moins 90 % d'équipements fonctionnels ;</li> <li>○ <b>Perte de vaccins fermés</b> : proportion au niveau national, du district et de l'établissement ;</li> <li>○ <b>Proportion de demande prévue</b> : proportion d'utilisation réelle par rapport aux prévisions (vaccins) ;</li> </ul> </li> </ul>

<sup>6</sup> **Définition de l'indicateur** : % d'ECF opérationnel(s) = (# de dispositifs d'ECF opérationnels) / (nombre total de dispositifs d'ECF désignés pour utilisation). Les dispositifs d'ECF pris en compte pour cet indicateur comprennent tous les réfrigérateurs, les dispositifs de stockage passifs fixes, les chambres froides et les congélateurs désignés pour les séries de vaccins. Le numérateur et le dénominateur doivent être recueillis depuis la même zone géographique/période et ne doivent pas inclure les équipements hors service. La fonctionnalité de l'ECF est définie au sens large pour signifier que l'appareil est opérationnel, à un moment précis dans le temps, pour le stockage des vaccins.

<sup>7</sup> Les dispositifs d'ECF pris en compte pour cet indicateur comprennent tous les réfrigérateurs, les dispositifs de stockage passifs fixes, les chambres froides et les congélateurs désignés pour le stockage des vaccins.



	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Pleine disponibilité des stocks</b> : proportion des établissements/districts sans aucune rupture de stock ;</li> <li>○ <b>Livraison ponctuelle et complète</b> : proportion de commandes livrées dans leur intégralité et dans les délais ; <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Stocks conformes au plan</b>: pourcentage des établissements/magasins/districts ayant des stocks entre les niveaux de stock minimum et maximum ;</li> </ul> </li> <li>○ <b>Alertes de température</b> : fréquence et magnitude des alertes de chaleur et de froid par période de surveillance (à savoir les variations de températures) et nombre de dispositifs d'ECF avec plus d'un certain niveau de variations de températures ;</li> </ul>
<b>Autres informations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Explication sur la mise en œuvre des activités de surveillance</li> <li>• Indiquer si le pays va obtenir un financement supplémentaire pour les activités de surveillance ; dans l'affirmative, identification et source du financement (par ex. les fonds de RSS)</li> </ul>

## **ANNEXE 4 : CRITÈRES D'EXAMEN DE GAVI POUR LES DEMANDES DE PLATEFORME D'OPTIMISATION D'ECF**

Cette annexe fournit des informations sur les critères utilisés par le CEI pour l'examen des demandes de Plateforme d'optimisation d'ECF

### **1. Fonctionnalité de base du Coordination Forum du pays (Comité de coordination inter-agences/Comité de coordination du secteur de santé (CCSS/CCSS) ou organisme équivalent) et l'engagement des parties prenantes à la chaîne d'approvisionnement (y compris le gouvernement, les GTLN, les GTCV, les principaux donateurs, les partenaires, les OSC et les principaux exécutants) dans la mise en place de la demande.**

- Le Coordination Forum est-il opérationnel/actif dans la mise en place de l'orientation stratégique, la surveillance et la transparence du programme étendu de vaccination (au niveau des investissements minimum de Gavi) et a-t-il été correctement impliqué dans le processus de développement de la demande actuelle pour Gavi ?
- Le Coordination Forum est-il représentatif d'un éventail de parties prenantes disposant d'une autorité adéquate et qui sont impliquées dans le secteur de la santé et de la vaccination au niveau national (gouvernement, principaux donateurs, partenaires, principaux exécutants, les OSC)
- Le Coordination Forum adhère-t-il aux pratiques de gouvernance standards, y compris au développement et au partage des Termes de référence officiels et des procès-verbaux de réunions, ainsi que l'adhésion au quorum lors des réunions ?
- La demande à Gavi a-t-elle été mise en place avec l'implication d'un éventail de parties prenantes actives au niveau de la chaîne d'approvisionnement (y compris le gouvernement, les GTLN, les GTCV, les principaux donateurs, les partenaires, les CSO et les principaux exécutants) ?



La Section 5.2 des Directives générales offre des informations sur les exigences nécessaires à assurer une fonctionnalité de base pour un Coordination Forum à un niveau national.

### **2. Analyse factuelle des problèmes de la chaîne d'approvisionnement et de l'équipement de la chaîne du froid (ECF) actuels au sein du Programme de vaccination national et rapports étroits avec le soutien faisant l'objet de la demande.**

- La situation au niveau national de la chaîne d'approvisionnement et de l'ECF est-elle clairement décrite ?
- Le besoin spécifique et quantifié en matière de réhabilitation et d'expansion de l'ECF des pays est-il justifié (y compris, par exemple, l'introduction de vaccins nouveaux, la portée de l'expansion de la chaîne d'approvisionnement, la croissance de la population et l'équipement au-delà de sa durée de vie utile) ?
- Existe-t-il des preuves suffisantes tendant à prouver que le soutien demandé à la Plateforme d'optimisation d'ECF contribuera à faire face aux inégalités socio-économiques et de genre, en vue d'une amélioration durable de la couverture et de l'équité vaccinales ?

- Existe-t-il une description claire de la façon dont le plan de réhabilitation et d'expansion proposé en termes d'ECF contribuera à l'efficacité/efficience de la chaîne d'approvisionnement (prises en compte pour la mise en service et le démantèlement de l'ECF) ?
- La logique en matière de réhabilitation et d'expansion de l'ECF est-elle alignée et soutenue par l'inventaire d'ECF et la segmentation de l'installation, le plan de réhabilitation et d'expansion de l'ECF, le rapport d'évaluation de GEV et l'analyse des goulots d'étranglement du système de santé ?

### **3. Dépôt de tous les documents obligatoires, y compris les analyses adéquates de la situation et la garantie d'une cohérence au sein et entre les documents.**

- Le PPAC offre-t-il une analyse de la situation adéquate du statut des programmes de vaccination/systèmes de santé dans le pays ?
- L'évaluation de la GEV et les documents afférents offrent-ils des analyses de la situation suffisantes, des plans et progrès clairs dans la résolution des goulots d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement ? Ces dernières sont-elles illustrées dans la proposition et justifient-elles la demande auprès de la Plateforme d'optimisation d'ECF ?
- Le plan de réhabilitation et d'expansion détaille-t-il clairement l'équipement ou la catégorie demandée auprès de la Plateforme d'optimisation de l'ECF ? Le choix de l'équipement a-t-il été mûrement réfléchi ?
- Le calendrier indiqué dans la section de déploiement stratégique, dans le cadre du plan de réhabilitation et d'expansion, est-il réaliste pour permettre la validation par Gavi, la mise en place du plan de déploiement opérationnel et les négociations auprès de l'UNICEF et des fabricants ?
- Le plan de maintenance est-il suffisamment détaillé et inclut-il les stratégies de maintenance préventives et correctives, leurs fréquences, les responsabilités et un financement suffisant ?
- Existe-t-il une preuve de l'exonération des droits de douane pour les achats d'équipements prévus ?

### **4. Analyse solide des obstacles liés à l'augmentation de la couverture et à l'amélioration de l'équité quant à l'accès et à l'utilisation des services de vaccination (y compris les problèmes socio-économiques, géographiques et de genre) et preuve du lien avec les actions programmatiques pour faire face à ces problèmes.**

- Les écarts de couverture sont-ils clairement indiqués, au niveau national et sous-national ?
- Existe-t-il une description précise de la façon dont l'absence de distribution actuelle d'ECF a eu un impact sur la couverture et l'équité, à la fois au niveau national et sous-national ?
- La priorisation du soutien à la Plateforme d'optimisation d'ECF demandé, dans ses phases initiales et accrues, a-t-elle été influencée par les paramètres identifiés en termes de couverture et d'équité ?

- Existe-t-il une description de la contribution prévue de la demande de soutien à la Plateforme d'optimisation d'ECF envers une couverture équitable en matière d'ECF et de couverture vaccinale ?
- Les détails relatifs aux interventions et justification des choix pour les zones cibles ont-ils été fournis ?
- Les objectifs sont-ils liés à un soutien plus large de Gavi dans le pays (ex. RSS, vaccins nouveaux et sous-utilisés) et au PPAC, aux évaluations de GEV les plus récentes et au statut de mise en œuvre du plan d'amélioration, aux autres documents de soutien qui relient l'ECF à l'amélioration en termes de couverture et d'équité ?

**5. Description logique et réaliste des plans et budgets d'activités, indiquant que les activités sont complémentaires et ne font pas double emplois, les différents types de soutien Gavi et l'adéquation des mesures prévues en vue de diminuer les écarts de financement et de garantir une pérennité financière à plus long terme.**

- Les besoins urgents en ECF pour la phase de soutien initial et les besoins complémentaires en ECF pour la phase accrue ont-ils été priorisés et justifiés de manière pertinente ?
- La description des activités de la chaîne d'approvisionnement soutenues par d'autres Plateformes d'optimisation non ECF (ex. conception du système, ressources humaines, données pour les plans de gestion et d'amélioration continue), qui complètent le soutien demandé, est-elle suffisante ?
- Les objectifs (et activités) sont-ils cohérents et sont-ils clairement liés au soutien en cours et/ou prévu de Gavi (ex. RSS, vaccins nouveaux et sous-utilisés) et aux autres soutiens partenaires ?
- Tous les équipements demandés sont-ils éligibles et cohérents dans la totalité du formulaire de demande, le budget et les pièces jointes ?
- Le formulaire de budgétisation de la Plateforme d'optimisation de l'ECF est-il intégralement rempli et aligné avec les objectifs de la proposition ?
- Les informations nécessaires relatives à l'investissement conjoint et, le cas échéant, aux exonérations de droits de douane, ont-elles été transmises ?
- Existe-t-il une explication suffisante sur la façon dont les investissements d'ECF dans la période post-soutien à la Plateforme d'optimisation d'ECF seront financés dans le temps ?
- Existe-t-il une explication suffisante sur la façon dont les équipements obsolètes et irréparables seront mis au rebut ?

**6. Demande réaliste et planifiée qui offre un délai de préparation de la mise en œuvre suffisant.**

- Les principaux goulots d'étranglement susceptibles d'entraver la vaccination ont-ils été clairement décrits dans la section d'analyse contextuelle ?
- Les objectifs de la proposition sont-ils décrits dans la demande et de quelle manière vont-ils contribuer à résoudre les goulots d'étranglement ?

- La demande fournit-elle des détails sur les zones cibles en matière d'interventions (ex. groupe de population, district, etc) et de justification de leur choix ?
  - Les besoins en assistance liés aux activités de la chaîne du froid ont-ils été définis ?
- 7. Cadre de performance des subventions mis à jour et approfondi avec indicateurs, référentiels et cibles à des fins de suivi de progression et de résultats de la subvention.**
- Trois indicateurs obligatoires et trois indicateurs complémentaires ont-ils été indiqués à des fins de suivi de la contribution de l'ECF pour la réalisation des objectifs du programme de vaccination quant à la couverture, l'équité et le renforcement de la chaîne d'approvisionnement ? Un système de surveillance et de reporting a-t-il été décrit ?
  - Des informations détaillées (y compris le référentiel, la source des données, la collecte/validation des données et les rapports de fréquence) ont-elles été fournies au niveau des indicateurs obligatoires et spécifiques au pays ?
- 8. Mécanismes de la gestion adéquate de la vaccination et de la capacité de la chaîne du froid.**
- Le choix de l'équipement a-t-il pris en compte la conception actuelle ou anticipée de la chaîne d'approvisionnement et de la situation en termes d'ECF, d'échelle et de technologie (nombre, capacité, type) afin de résoudre de manière pertinente les goulots d'étranglement identifiés, et ce dans le temps ?
  - Existe-t-il une description des plans visant à faciliter le rôle du fabricant ou du représentant dans l'achat, la distribution et l'installation de l'équipement ?
  - Existe-t-il une description des mesures en place pour l'obtention des données de températures au niveau des différents dispositifs installés et l'interprétation des alertes de températures (maintenance curative) ? Si les dispositifs RTM ont été intégrés, les procédures opératoires normalisées pour chaque intervenant dans le système de surveillance des températures ont-elles été incluses ?
- 9. Documentation nationale pertinente en termes de qualité, exhaustivité, cohérence et exactitude des données.**
- Les objectifs sont-ils soutenus et alignés avec le plan d'amélioration la plus récent en termes de GEV et de reporting sur la progression au sein du plan d'amélioration de la GEV ?
  - Existe-t-il une description sur la façon dont l'entretien et les réparations de routine seront financés conformément aux prévisions et leur mise en œuvre garantie ?
  - Existe-t-il un plan de déploiement stratégique, un plan d'entretien avec son financement et autres documents justificatifs (ex. la source de l'investissement conjoint du pays, l'engagement à obtenir une exonération des droits de douane) pour soutenir la mise en œuvre ?

# ANNEXE 5 : TABLEAU DU PROCESSUS DE LA PLATEFORME D'OPTIMISATION DE L'ECF DE GAVI (DEMANDE DE DÉCAISSEMENT)

Figure A1 : Scénario 1 - Part de l'investissement conjoint du pays financé par des ressources du pays/de donateurs

## Première année du soutien de Gavi à la Plateforme

### LEGENDE

- A-Approuvé
- R-Rejeté
- N-Non
- Y-Oui

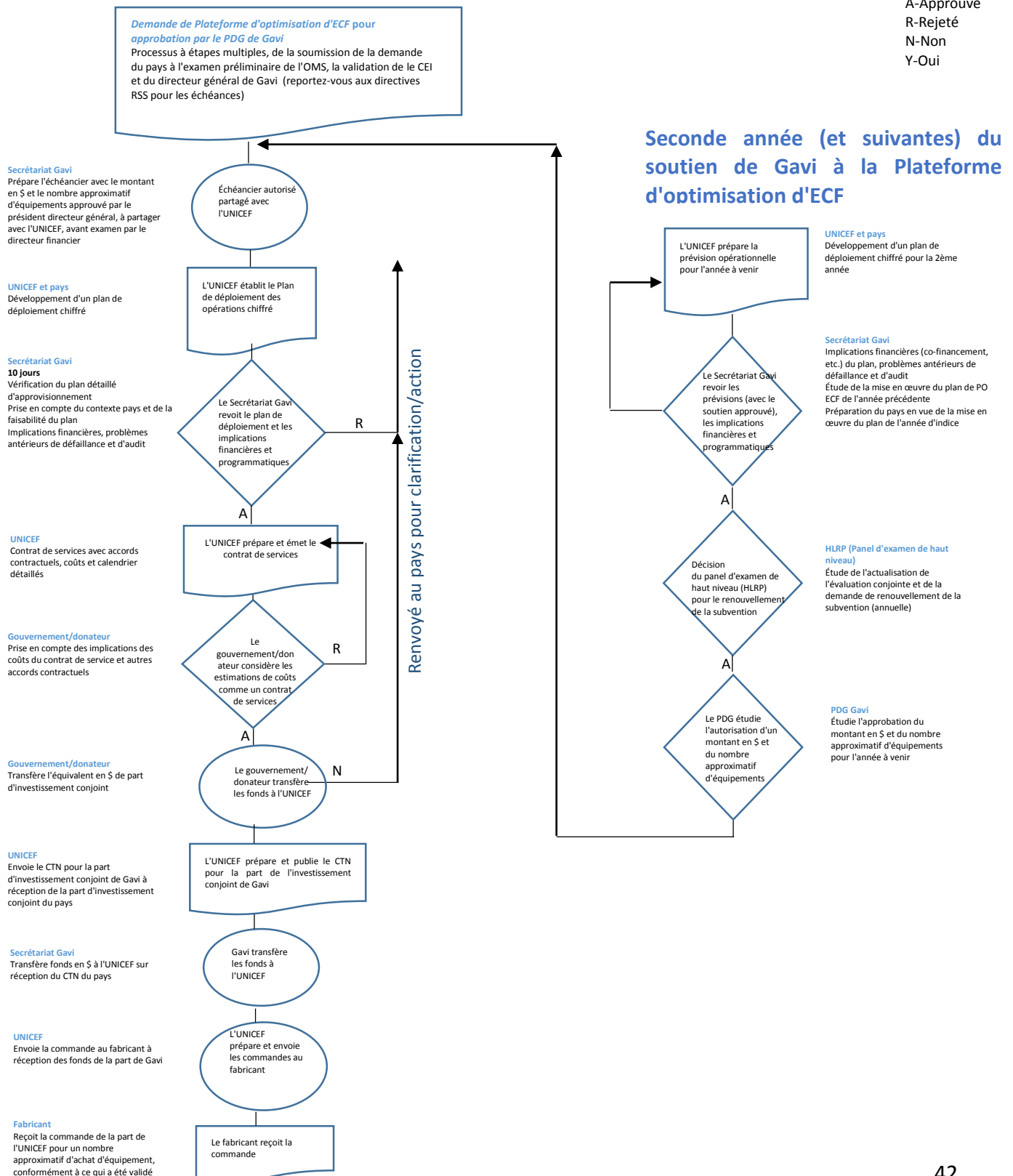


Figure A2 : Scénario 2 - Part de l'investissement conjoint du pays financé par Gavi (ressources RSS nouvelles ou proposées)

Première année du soutien de Gavi à la Plateforme d'optimisation

**LEGENDE**  
 A-Approuvé  
 R-Rejeté  
 N-Non  
 Y-Oui

